

# COMPTABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT : ÉTHIQUE, PARTAGE DES SAVOIRS, SAGESSE DES MODERNES

DROIT COMPTABLE

## CONFÉRENCE

La Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières (association sans but lucratif) a organisé une conférence-débat le 31 mai 2002, dans les salons du Cercle républicain à Paris, à l'occasion des dix ans de l'association humanitaire « Experts-comptables universels », membre de la Confédération mondiale. Nous reproduisons ci-après les principaux extraits des communications faites au cours de cette manifestation de la « passion du cœur » initiée par les professionnels comptables.

Animés par Éric Delesalle et Sékou Diarra, experts-comptables et responsables de la Confédération mondiale des Experts-comptables sans frontières, les débats se sont déroulés en présence des personnalités suivantes :

- Édith Arnoult-Brill, présidente du Conseil national de la vie associative (C.N.V.A.) ;
- Philippe Pruvost, vice-président délégué du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ;
- Michel Rocard, député européen, ancien Premier ministre ;
- Michel Tudel, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ;
- Patrick Viveret, conseiller référendaire à la Cour des comptes, délégué à la Mission sur la richesse auprès de la délégation interministérielle à l'économie sociale.

### Introduction

**Éric Delesalle** — Au nom d'Antoine Diaz, président de l'association humanitaire Experts-comptables universels-France, des responsables d'Experts-comptables universels de France, de Belgique et du Mali, ainsi que des administrateurs de la Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières, je suis très heureux de vous recevoir pour ce 10<sup>e</sup> anniversaire de l'association Experts-comptables universels - France, afin de prendre un « temps » de réflexion, de partage et d'amitié.

Au préalable, il faut rappeler que la Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières est une association sans but lucratif, de droit belge. Elle a été fondée en 1999, à l'initiative des associations Experts-comptables universels - France et Experts-comptables universels - Belgique. Les Experts-comptables sans frontières ont, ainsi, pour mission de fédérer au plan international des associations nationales réunissant des professionnels comptables libéraux (experts-comptables et commissaires aux comptes), agissant dans le domaine de l'action humanitaire et essentiellement dans le partage des connaissances et la mise à disposition des outils du savoir (bibliothèques, informatique, relais internet,...) dans les domaines de la comptabilité et de la gestion. Les associations membres des Experts-comptables sans frontières sont unies par une charte commune, qui prévoit notamment les sept principes suivants :

1. Experts-comptables sans frontières est une association fédérant des associations nationales regroupant des personnes (physiques ou morales) ayant décidé de soutenir et d'agir pour la réalisation du projet associatif (tel que défini par les statuts) dans le cadre d'un engagement personnel, excluant toute considération d'ordre politique, religieux, syndical ou institutionnel ;
2. les membres des associations représentées au sein d'experts-comptables sans frontières sont essentiellement, mais non exclusivement, des professionnels comptables. L'association n'a pas pour vocation de représenter les professionnels libéraux, mais répond à la volonté d'engagement de femmes et d'hommes pour l'action humanitaire engagée afin de contribuer au développement de personnes défavorisées ;
3. l'objet d'Experts-comptables sans frontières est de regrouper les énergies de ses membres afin d'apporter une aide éducative et/ou sociale sans qu'aucune contrepartie économique (di-

recte ou indirecte) soit ni attendue ni réalisée tant par l'association que par ses membres. Pour ces derniers, il s'agit d'actions leur permettant de réaliser un épanouissement personnel par le partage et la découverte de « l'autre » ;

4. les actions des Experts-comptables sans frontières sont destinées aux collectivités exerçant une activité non marchande. Pour les experts-comptables sans frontières, il s'agit d'échanger un savoir-faire d'ordre comptable s'inscrivant, d'une part, dans la réponse à un besoin formulé par des interlocuteurs locaux et, d'autre part, dans le souci de la promotion de la francophonie financière et comptable. Ces missions sont exercées à titre gratuit, avec la mise en œuvre d'un professionnalisme basé sur la compétence et l'indépendance. Ces actions sont complétées par la création de centres de documentation et d'informatique, destinés à être mis gratuitement à la disposition notamment des jeunes étudiants ;

5. les réalisations des experts-comptables sans frontières s'inscrivent généralement dans le cadre de partenariats engagés avec des organisations non gouvernementales, avec lesquelles il existe une communauté d'objectifs par rapport aux conditions de base du projet associatif des associations membres. En outre, les Experts-comptables sans frontières privilégient la réalisation de micro-projets concrets (afin d'éviter les écueils de l'éparpillement, de l'élitisme et du gaspillage), s'échelonnant sur plusieurs périodes (les interventions d'urgence n'entrant pas dans le cadre du projet associatif) et dûment analysés et préparés au préalable ;

6. le fonctionnement des experts-comptables sans frontières est fondé sur la non lucrativité de l'objet associatif, sur la transparence des opérations effectuées, à l'exclusion de la recherche de profits personnels et de motivations attachées à la politique professionnelle ;

7. le projet qui unit les membres des Experts-comptables sans frontières permet la réalisation d'actions citoyennes, opérées avec générosité, intégrité, respect de la diversité du monde et audace. Les Experts-comptables sans frontières ont la volonté de construire, pour l'avenir, par le partage du savoir et avec la « passion du cœur »...

Les Experts-comptables sans frontières se veulent donc être un partenaire de développement durable, agissant de manière concrète au titre de la construction d'un XXI<sup>e</sup> siècle basé sur l'intelligence, la solidarité et le partage des savoirs.

Au Congrès mondial de la profession comptable, tenu à Paris en 1997, un sondage avait été réalisé et 88 % de nos confrères estimaient que le rôle citoyen de nos professions ne devait pas être négligé.

Et, dans le même état d'esprit, je suis très heureux de vous lire un message de René Ricol, *deputy president* de l'I.F.A.C. :

« Aki Fujinuma, président de l'I.F.A.C., et moi-même souhaitons vous faire savoir que nous appuyons et encourageons sans réserve votre initiative. En effet, nous croyons que la mondialisation est un phénomène irréversible, autant que nous croyons aussi qu'il faut être vigilant afin que cette évolution se traduise par un mieux pour l'humanité et en tout premier lieu pour celles et ceux qui sont défavorisés.

À cet égard, l'accès à la culture et à la formation sont les préalables pour aider les citoyens des pays en voie de développement à maîtriser leur futur.

Au moment où chacun d'entre nous prend conscience des nécessités du développement durable, c'est-à-dire de préparer un monde sain et ayant un devenir pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants, votre initiative mérite pleinement le soutien de toutes et tous ».

Cette conférence va se tenir en deux parties :

- d'abord trois interventions,
- puis une table-ronde.

Je tiens, une nouvelle fois, à remercier très vivement les personnalités présentes.

Il est maintenant temps de laisser la parole à nos conférenciers.

## **L'association : un acteur à objet non lucratif, créateur de « plus-values » sociales**

**Éric Delesalle** — M<sup>me</sup> la présidente du Conseil national de la vie associative (C.N.V.A.), merci d'avoir accepté cette invitation à participer à notre débat, en tant que représentante du monde des associations.

Madame la présidente, votre intervention pourrait-elle nous préciser votre vision des choses sur le sens du projet associatif cent ans après la loi de 1901, et aussi nous préciser votre avis sur un grand mot, qui fait la « une » de la presse depuis quelque temps, à savoir : la transparence. Et enfin, puisque vous êtes face à des professionnels du chiffre, pourriez-vous resituer le débat « chiffre-lettre » dans le domaine associatif ?

**Édith Arnoult-Brill** — La première chose qu'on puisse dire après cent ans d'existence du modèle associatif, c'est que le droit de s'associer, puisque la loi instituait un droit, a fait la preuve de sa pertinence dans le domaine de l'initiative.

Il y a trois grands éléments qui le prouvent.

En premier lieu, c'est l'extension considérable du champ d'intervention des associations en cent ans. Passées d'un modèle d'intervention, au début du XX<sup>e</sup> siècle, autour des préoccupations de réponses aux « besoins primaires » des populations, comme la santé par exemple, on voit bien qu'aujourd'hui les associations interviennent dans tous les recoins de l'espace social et répondent à des besoins multiples, et c'est un des éléments incontournables pour comprendre la vie associative contemporaine.

En deuxième lieu, c'est l'évolution de la démarche des associations. Je vais prendre un exemple pour essayer de vous le faire percevoir. Lorsqu'aujourd'hui certains crient à la montée en puissance de l'individualisme et que les détracteurs de la vie associative estiment que, quand les associations répondent aux aspirations personnelles, elles ne sont pas dans leur rôle, je considère qu'il y a là un problème d'analyse attaché à une mauvaise interprétation. Pourquoi ? Prenons l'exemple du sport et notamment du sport de proximité. Lorsqu'une association décide, dans un quartier populaire, de mener une activité sportive autour du ballon rond, en fait cette activité est un prétexte. En réalité, cette association a une ambition et elle produit de l'utilité sociale : ce qui est visible, c'est le fait de pratiquer le football et, l'apport invisible, c'est justement la construction de nouvelles solidarités, le fait aussi d'embarquer autour de cette pratique du sport un grand nombre de jeunes qui s'expriment dans des différences importantes et qui ont un besoin de socialisation active. Cela n'est pas forcément conscient chez les jeunes qui vont participer à l'activité, mais ça l'est beaucoup plus chez l'acteur associatif qui, lui, en déterminant son projet autour d'un objet social qui donne une visibilité sur la démarche collective de l'association, a un partage important de valeurs communes, ce qui va faire le sens profond du projet. Ainsi, la réponse à des besoins d'épanouissement personnel n'est pas du tout une trajectoire erronée de la vie associative contemporaine.

En troisième lieu, c'est l'entrée des associations à la fois dans la sphère publique — cela depuis plus de vingt ans — et dans la sphère économique — et j'oserais dire, pas n'importe comment.

Donc, après ce premier constat, passons aux enjeux.

Le premier est relatif à l'articulation des relations entre les pouvoirs publics et les associations, sur la base du fait que le monde associatif est une fraction de la société civile organisée. Il n'y a pas que le monde économique qui représente la société civile, il n'y a pas non plus que les partenaires sociaux qui la représentent : les associations la représentent et développent d'ailleurs un certain nombre d'initiatives dans ce sens. Quand je dis que l'articulation des relations entre les pouvoirs publics et les associations constitue un véritable enjeu du présent et de l'avenir dans la modernité de la démarche associative, c'est d'abord parce que dans les années récentes les associations ont été des partenaires efficaces pour mettre en œuvre des politiques publiques. Si je prends les exemples les plus récents, comme celui du plan gouver-



nemental relatif au service emploi-jeune, bien sûr les collectivités locales ont été des acteurs majeurs, mais il ne faut pas oublier que les associations sont encore des acteurs majeurs de ce type de dispositif et on a vu aussi, pour une fois, l'État changer sa manière de parler au monde associatif. Vous voyez qu'on revient à la notion de projet collectif défendu par les citoyens, qui s'engagent dans le modèle associatif. Si je prends l'exemple de la loi relative à la lutte contre les exclusions, là aussi les associations ont joué un rôle fondamental. C'est dans cet état d'esprit qu'il y a eu la signature de la charte d'engagement réciproque le 1<sup>er</sup> juillet 2001 dans les jardins de Matignon, et il y a eu la publication d'un certain nombre de circulaires, notamment sur les conventions d'objectifs et les conventions pluriannuelles. Il y a donc un objectif encore plus important que celui de sécuriser le financement des associations, c'est celui de faire naître de véritables projets communs entre une logique politique et une logique citoyenne et de permettre de déterminer ensemble, à partir d'objectifs communs, l'intérêt général et de faire en sorte qu'il puisse être financé en dehors de l'interdépendance, et afin de briser aussi la relation souvent instrumentalisée qu'ont connu les associations vis-à-vis des gouvernements qui se sont succédés.

Le deuxième enjeu est celui de la construction de l'Europe civique et citoyenne.

C'est vrai que l'on sait que l'Europe s'est construite sur un objet économique, tous les textes le révèlent très bien, on sait aussi que la construction de l'Europe politique est en marche depuis longtemps, et même si cela ne va pas toujours de soi, cela fonctionne néanmoins. Je dirai que, peut-être, ce qui est le plus en panne, c'est cette construction de l'Europe citoyenne. Par ma mission de présidente du C.N.V.A., j'ai d'ailleurs rendu récemment un avis au Premier ministre, sur la construction de l'Europe civique et citoyenne, en donnant un certain nombre de critères pour faire avancer le statut de l'association européenne.

Le troisième enjeu est celui de l'intervention des associations dans la sphère économique.

Sur ce point, il y a une réalité qu'on peut mettre en chiffres ! Sur 880.000 associations actives, 142.000 sont employeuses de 1.600.000 personnes, ce qui représente environ 8 % de la population active en France.

Pendant les trente dernières années, l'emploi dans les associations a été, à mon avis, l'étalon de mesure pour dire que les associations sont entrées dans la sphère économique. Aujourd'hui, je pense que ce n'est plus le seul étalon auquel il faut faire référence. La période récente a été marquée par un certain nombre de mutations, tant sociales qu'économiques ; par exemple, les associations ont créé beaucoup de services et notamment, ce qu'on appelle dans notre jargon les services relationnels qui sont souvent des services de proximité notamment d'aide à la personne. Et, ainsi, à travers la création de ces services, en conjuguant justement l'emploi, proximité des habitants, développement du territoire, on aboutit à une démarche de nature économique.

Mais il convient de faire très attention à éviter la banalisation du modèle associatif dans le modèle marchand, par l'application des règles de droit commun sans distinction des spécificités du modèle associatif. J'ai l'habitude de dire que l'association en tant que telle, est un modèle de développement. Et sans doute, tant pour le présent que pour l'avenir, on aurait intérêt à bien percevoir cette spécificité (ou en tout cas à faire en sorte que du côté des pouvoirs publics cette idée soit beaucoup plus prise en considération) ; c'est vrai qu'on sait qu'aujourd'hui lorsque les associations finalement gèrent du budget, produisent de la richesse, y compris de la richesse monétaire, elles sont toujours regardées par le prisme de la concurrence et par le monde économique, notamment des P.M.I., des P.M.E. par le prisme de la concurrence déloyale bien entendu.

Or il y a derrière cela une voie dans laquelle tout le monde se fourvoie, puisque du coup les associations dans leur démarche — qui est d'abord faite pour produire des plus-values sociales la plupart du temps, voire de la plus-value éducative, voire de la plus-value pédagogique — sont prises au piège de l'application du droit fiscal.

## DROIT COMPTABLE

C'est pour cela d'ailleurs que le C.N.V.A. s'est énormément battu pour obtenir au moins de nouveaux référentiels par les instructions fiscales qui ont été diffusées, et que le Conseil a produit un véritable travail d'expertise sur ce sujet.

Mais on se heurte aussi au droit de la concurrence et aux logiques de l'économie de marché. Et cette incompréhension est aussi doublée du fait qu'au moment le plus fort de la crise, le monde économique lui-même, le monde de l'entreprise, est descendu plus bas dans la demande et s'est installé sur un certain nombre de secteurs qui étaient jusqu'à ce moment-là complètement captés par la démarche citoyenne et par la démarche des associations. Par exemple, les centres de loisir sans hébergement, qui sont quand même des temps de vie pour les enfants dans les villes, dans les campagnes, des temps de vie post et péri-scolaire où la démarche d'éducation, de socialisation active est prioritaire : eh bien ces activités ont souvent été mises, par les élus locaux, dans des démarches de marchés publics.

C'est aussi pour cela que nous avons demandé au Premier ministre de nous saisir, afin de pouvoir établir un avis sur la réforme de la commande publique pour essayer d'expliquer pourquoi on ne pouvait pas placer le projet d'une association soit dans le marché public, soit dans les délégations de services publics.

Alors en reprenant l'exemple de l'activité de centres de loisirs sans hébergement et centres de vacances, puisqu'on est passé dans les marchés publics, on a vu arriver de grosses multinationales (comme Vivendi) qui recherchaient, auprès des collectivités publiques, des marchés qui ne ressemblaient pas forcément aux services ou aux biens qu'elles produisaient jusqu'alors.

En réalité, qu'est-ce qui peut différencier, en terme de démarche économique, l'association par rapport à l'entreprise ou société commerciale ? Le modèle associatif est en fait fondé sur une réelle identité d'ordre économique, reposant sur trois éléments importants.

Le premier élément, c'est la prépondérance du capital humain : la vraie ressource collective de l'association, c'est le fait concret de l'engagement bénévole et désintéressé des acteurs du projet associatif. Ces bénévoles, qui s'engagent dans l'association de façon désintéressée, savent d'emblée que cela ne leur confère aucun droit individuel sur le bien commun ou sur les excédents de gestion, quelle que soit la forme de richesse produite : que ce soit de la richesse monétaire ou du patrimoine, il n'y a aucune possibilité de partage de cette richesse entre les membres. C'est cette notion qui fonde l'absence de lucrativité : celle-ci est un critère d'identité fort de la démarche associative. Et l'un des problèmes vient du fait que, trop souvent, on confond l'objet non lucratif de l'association avec l'absence de droit justement à produire de la richesse. Et vous êtes engagés dans une démarche citoyenne, en tant que membre d'une association ayant un objet d'aide au développement et de solidarité internationale, vous devez comprendre cette idée, puisque forcément, vous êtes « détenteurs de fonds », à gérer le mieux possible. Ce critère identitaire fait référence aux fondamentaux de la loi de 1901. Ce qui rend les choses un peu complexe aujourd'hui, c'est que l'association contemporaine, pour mener son projet, a recours à un certain nombre d'acteurs différents, ce qui va l'obliger à trouver des démarches de fonctionnement interne qui tiennent compte justement de cette prépondérance du capital humain au départ.

Le deuxième élément qui qualifie l'identité de la démarche associative, c'est la gestion de moyens diversifiés.

Évidemment pour tout le monde, les premiers moyens des associations, sont issus du financement public. Alors c'est vrai, le financement public a représenté en 2001 environ 25,2 milliards d'euros ; cela n'est donc pas insignifiant, loin s'en faut, puisque c'est quasiment 54 % des ressources des associations. Mais rappelons-nous que sur les 880.000 associations, toutes ne sont pas financées par les fonds publics. En outre, il reste à analyser ce qu'on met derrière ces versements de fonds publics, car il faut bien distinguer ce qui est véritablement une subvention, c'est-à-dire le financement public qui va permettre de développer le projet de l'association, et les versements au titre de droits de la personne bénéficiaire, comme c'est le cas par exemple en matière de prix de journée pour une association qui gère une maison de retraite : ce prix de journée est fixé en fonction du droit des personnes accueillies et le finan-

gement public, à ce moment, n'est pas donné forcément pour le projet de l'association, mais il est octroyé pour répondre aux droits des personnes âgées. Ainsi, quand on veut parler de transparence, il est vrai que déjà là on a un effort à faire quand on cite des chiffres, mais il reste aussi à analyser comment on doit en parler ! Autrement dit, on doit s'interroger sur les modalités de leur « mise en scène », et préciser quelles informations nous devons mettre en place pour que ces chiffres soient compris et lisibles, tel que cela doit être sur le fond et non uniquement sous la seule vision, pardonnez-moi, « comptable » !

La deuxième catégorie de ressources est formée par les dons des particuliers. À titre illustratif pour l'année 2000, les dons qui ont fait l'objet de demandes de déduction d'impôts (mais cela ne veut pas dire que ce sont tous les dons) représentaient 914,7 millions d'euros ; cette somme est loin d'être négligeable.

De plus, souvent dans les analyses des ressources des associations, on oublie d'estimer l'importance de la cotisation des membres. Or, dans beaucoup d'associations, la cotisation est un élément très important de ressources propres.

Les ressources propres de l'association peuvent aussi provenir d'activités développées qui répondent à une demande solvable, puisqu'une des qualités aussi de l'association, contrairement à l'entreprise, ce n'est pas simplement d'essayer de répondre aux besoins les plus solvables mais aussi, par la mixité sociale justement, d'essayer de conjuguer la réponse aux besoins solvables par moment, aux besoins solvabilisés en partie et aux besoins non solvables bien entendu.

Enfin, le troisième élément d'identification de cette démarche associative, c'est l'aspiration à la maîtrise collective du projet au-delà de la satisfaction de l'intérêt particulier partagé. L'association contemporaine fait aujourd'hui appel à des catégories d'acteurs très différents. On a bien entendu les bénévoles engagés de façon désintéressée ; ceux-ci prennent aussi des responsabilités, deviennent administrateurs du groupement associatif, etc. Mais à l'heure actuelle la complexité des projets, la nécessité de monter des partenariats multiples (qu'ils soient avec les pouvoirs publics ou privés ou encore inter-associatifs) et la gestion des moyens complexes, font que les associations ont plus que jamais besoin des compétences professionnelles de salariés nombreux et bien formés.

Et, en même temps, la question qui se pose pour beaucoup d'associations, c'est celle de la place des usagés dans le projet associatif. Si je reprends l'exemple que je donnais précédemment d'une association sanitaire et sociale, il est sûr que lorsqu'une association de cette nature intervient sur un public d'handicapés, elle a d'abord agi et mis en œuvre son projet pour répondre aux besoins de la personne handicapée, et cette dernière est le sujet. Elle est le destinataire du projet et le projet est fait pour elle. Aujourd'hui au sein du C.N.V.A., mais aussi dans ces associations et avec elles, il y a une réflexion qui est menée sur la place des usagés de cette nature plutôt en tant qu'évaluateur du projet associatif puisqu'ils en sont destinataires. Et croyez-moi cette approche ne va pas de soi, parce qu'on a toujours l'impression qu'il faut rendre service à autrui sans forcément penser qu'à un moment, cette personne a un intérêt pour le projet associatif lui-même et cherche à en être un acteur pur et simple : il faut donc lui trouver une place.

Cette troisième dimension d'identification sur la maîtrise collective du projet est aussi un élément d'identité fortement chargé d'enjeu dans cette période contemporaine de la démarche associative, car il s'agit en fait du débat relatif à l'organisation du groupement associatif. Vous savez qu'une des libertés principales de la loi de 1901 est la liberté de l'organisation du groupement. Et les associations aujourd'hui, si elles veulent rester conformes à l'identité de la démarche associative et aux fondamentaux de la loi de 1901, ont intérêt à prendre à bras le corps cet élément important de l'organisation du groupement en essayant de produire un modèle d'organisation qui soit véritablement un outil de la participation. Et c'est à ce prix-là que l'association qui gère un projet fortement porteur de valeur, mais aussi qui nécessite la mobilisation de moyens, pas seulement humains, mais aussi financiers importants, restera,



**DROIT COMPTABLE**

dans l'épure de la démarche associative et notamment de l'association, comme un modèle de développement.

En conclusion, je souhaite insister sur un point majeur pour la vie associative : il faut prendre conscience, tant du côté du monde associatif, que du côté des pouvoirs publics, que finalement le marché n'a pas vocation à réguler toute l'activité humaine sur la planète et surtout pas quand il s'agit de prendre en considération l'intérêt général ; au prix de cette réflexion, il serait ainsi intéressant, sans remettre en cause les fondamentaux de l'économie de marché, d'essayer de concevoir un nouveau mode, c'est-à-dire une nouvelle lecture économique, en admettant qu'à côté de l'acteur marchand il peut y avoir un acteur non lucratif producteur de plus-values sociales qui finalement, dans une démarche citoyenne, produit du développement au profit des populations et des territoires, en dehors d'une logique de profit. Je suis persuadée que c'est une question qui doit être clairement posée quand on parle de mondialisation, car il s'agit véritablement de défendre une logique d'avenir dans une réflexion prospective sur toutes les démarches de développement, en pensant toujours que finalement, ce qui est le plus important pour nous, c'est de mettre l'homme au service de l'économie et pas l'inverse. Merci de votre attention.

### **Fondamentaux écologiques et fondamentaux anthropologiques : quels nouveaux indicateurs ?**

**Éric Delesalle** — Monsieur le conseiller Viveret nous fait le très grand plaisir de participer à ce débat, notamment en sa qualité de membre de la missions sur la richesse auprès de la Délégation interministérielle à l'économie sociale.

Pour introduire votre intervention, je vais lire un court passage que vous reconnaîtrez aisément :

« Le premier soir je me suis donc endormi sur le sable à 1.000 miles de toute terre habitée, j'étais bien plus isolé qu'un naufragé sur un radeau au milieu de l'océan. Alors vous imaginez ma surprise au lever du jour quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait : « s'il vous plaît, dessine-moi un mouton », hein, « dessine-moi un mouton », j'ai sauté sur mes pieds comme si j'avais été frappé par la foudre. J'ai bien frotté mes yeux, j'ai bien regardé et j'ai vu un petit bonhomme tout à fait extraordinaire qui me considérait gravement ».

Eh bien, c'est aussi l'histoire, certes, très imagée des membres de notre association humanitaire, car c'est ensemble avec notre cœur d'enfant, notre passion d'« alagouti » (symbole regroupant les experts ayant participé à des missions d'Experts-comptables sans frontières, notamment sur le terrain africain) et notre sagesse éventuelle de professionnels de la comptabilité que nous dessinons la notion d'échange comptable où chacun découvre en réalité sa propre richesse.

Mais en fait, Monsieur le conseiller, c'est quoi la richesse ?

**Patrick Viveret** — Je vais d'abord commencer ce bref exposé par la notion de transparence, dans le double contexte de l'affaire Enron c/Andersen, d'une part, et de la préparation du second Sommet de la terre à Johannesburg sur le développement durable, d'autre part.

Le problème, me semble-t-il, que pose l'affaire Enron c/Andersen c'est que l'on ne peut pas avoir durablement une économie financière, qui a besoin impérativement de fonctionner sur la transparence et la confiance, dans un système de rapports sociaux guerriers qui fonctionnent en permanence à la méfiance et à l'opacité. Il y a un moment où les fondamentaux économiques et les fondamentaux anthropologiques et sociologiques commencent à diverger, et il me semble que la question de la transparence, qui est vitale, se trouve directement confrontée au fait que les règles du jeu d'un système qui est fondé sur la rivalité, voire sur la logique de guerre économique, sont des règles de défiance ; or, dans la défiance, la transparence est un jeu ; ce n'est pas une réalité. Donc d'un côté, on retrouve les questions sur la nature de la sincérité, de la fidélité que l'on peut accorder aux comptes du côté des entreprises, mais aussi

du côté des collectivités publiques et des nations, et, d'un autre côté, à partir de l'interrogation sur le développement durable, et je dirai plutôt le développement humain durable, la question de savoir dans quelle mesure nos systèmes de compte et globalement nos indicateurs et nos thermomètres sont-ils adaptés aux questions cruciales qui sont devant nous.

Il me semble que le premier problème auquel nous sommes confrontés c'est que les systèmes de comptes qui dominant — et là je parle plus spécifiquement des comptes nationaux et des comptes publics — ont été construits sur des choix de société qui, pour l'essentiel, ne correspondent plus à nos questions actuelles.

Trois éléments ont caractérisé le type de convention : la guerre, l'industrie et la production, pas uniquement marchande d'ailleurs.

La guerre, parce que dans les premières élaborations de ce qui deviendra ultérieurement les systèmes de comptes nationaux après la Seconde guerre mondiale, c'était la préparation de la guerre qui était déterminante et la question principale qui était posée par les gouvernants de l'époque était de savoir quelles seraient les ressources mobilisables en vue d'une guerre considérée comme une guerre industrielle de masse.

Et cette question, nous l'avons retrouvée après la Seconde guerre mondiale où là l'objectif essentiel était de reconstruire et là encore avec le paradigme industrialiste où la vision de la reconstruction était essentiellement une reconstruction d'infrastructures industrielles, y compris pour des activités qui antérieurement n'étaient pas considérées comme industrielles, comme les activités agricoles. Toute la vision industrialiste de l'agriculture, dont nous payons aujourd'hui les conséquences, se décrit dans ce contexte-là.

Et puis le troisième élément dans ce paradigme, c'est le rôle que l'on entend faire jouer aux rapports entre l'État et le marché. Et nous sommes ici confrontés à un paradoxe. En effet, pour l'essentiel, les outils ont été à l'époque conçus dans l'optique de la théorie keynésienne, parce que c'est Keynes qui leur a donné leur armature théorique avec pour vocation essentielle de permettre une régulation par des institutions publiques prioritairement à l'intérieur des États-nations, mais aussi à l'échelon mondial avec la création du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ; et, nous avons aujourd'hui ce même type d'outils, mais dans une logique qui, depuis les années 1980, n'est plus du tout régulatrice au profit d'institutions publiques, mais au contraire dérégulatrice.

Le résultat c'est que nous sommes en présence de systèmes de choix de comptes et par conséquent de valorisation de certains types d'activités, de certains types de biens ou de services plutôt que d'autres, parce que des chiffres, vous êtes les premiers à le connaître en permanence, ce sont des choix. Ce sont des choix qui résultent de conventions et qui sont aussi le résultat de valorisations.

Aujourd'hui il y a une triple incohérence de ce système de compte, triple incohérence sur le fait que ces systèmes sont aujourd'hui utilisés dans une perspective qui est une perspective dérégulatrice, mais aussi plus fondamentalement parce que le paradigme industrialiste et guerrier n'est plus le paradigme qui doit guider les principaux choix de nos sociétés.

Alors ici nous trouvons deux questions absolument fondamentales et qui sont liées pour l'essentiel aux deux grandes mutations technologiques que nous vivons, d'une part, la mutation informationnelle et, d'autre part, la révolution du vivant.

Je place dans la révolution du vivant l'ensemble des problèmes non seulement liés aux biotechnologies mais aussi plus radicalement le fait que l'espèce humaine est en train d'acquiescer, après la maîtrise de sa reproduction via la contraception, la maîtrise de sa propre production dont le clonage n'est que la face la plus spectaculaire et la plus vertigineuse. Pour l'essentiel, les problèmes qui sont devant nous au niveau planétaire ne sont plus des problèmes de production, en tout cas certainement pas des problèmes de production matérielle, mais sont pour l'essentiel des problèmes écologiques, d'une part, et des problèmes relationnels entre les humains, d'autre part, donc des problèmes écologiques, d'une part et des problèmes anthropologiques, d'autre part.



## DROIT COMPTABLE

Or, les questions écologiques et les questions anthropologiques sont les deux grands impasses du paradigme industrialiste ; on peut comprendre à la rigueur pourquoi il s'agissait d'impasses dans le contexte historique dans lesquels ils ont été construits à la fois parce que la question de la nature des risques qui pesaient sur la biosphère n'était pas clairement identifiée et parce qu'on considérait que le facteur humain était essentiellement un facteur lié au processus de production/consommation.

Je ne reviens pas sur le degré de légitimité à l'époque historique, les années 1930 puis les années postérieures à la Seconde guerre mondiale, où ces systèmes de comptes ont été élaborés. Mais ce qui me paraît à peu près clair c'est que de nos jours ils sont en grande partie inadaptés pour traiter de ces deux questions fondamentales :

— Que fait l'espèce humaine dans son rapport à sa propre niche écologique pour éviter de se retrouver avec un air irrespirable, une terre empoisonnée et une eau imbuvable ?

— Et que fait l'espèce humaine pour assurer sa propre autogouvernance dès lors que le fait même de la mondialité lui interdit les ruses pacificatrices qui avaient construit jusqu'ici son rapport pacificateur à la violence et qui consistaient pour l'essentiel à décharger la violence sur l'extérieur, que ce soit le phénomène religieux (on pacifie l'intérieur de la communauté religieuse par décharge de l'agressivité sur l'infidèle ou l'hérétique), la construction de la pacification sous forme politique (c'est le barbare ou l'étranger qui permet la décharge d'agressivité), ou la forme de pacification de la ruse économique (qui construit le même processus à travers le concurrent ou le rival) ?

Le fait même de la mondialité interdit désormais ce type de processus, civilisation et pacification de l'intérieur par décharge de l'agressivité sur le barbare extérieur. L'humanité ne peut assurer sa propre autogouvernance, sa propre conservation en tant qu'espèce et évidemment sa capacité à continuer l'aventure humaine, problème des générations durables, que pour autant qu'elle traite sa propre barbarie intérieure. Vieille question traditionnelle des sagesse et des spiritualités qui devient désormais une question politique et sociale collective. Donc ce sont par rapport à ces deux grandes catégories de fondamentaux, les fondamentaux écologiques et les fondamentaux anthropologiques, que nous avons à construire des systèmes d'indicateurs qui nous permettent de mesurer, d'une part, du côté des risques (en terme de destruction : à partir de quel seuil notre niche écologique est-elle en danger ? À partir de quel seuil l'espèce humaine est-elle en danger ?), et, d'autre part, inversement du côté des indicateurs positifs quels sont les éléments qui nous permettent de mesurer si nous avançons sur le bon chemin. Ceci ne veut pas dire que les autres indicateurs dont nous disposons actuellement deviendraient tout d'un coup nuls et non avendus, mais disons qu'il faut à la fois les relativiser et les laïciser, c'est-à-dire qu'il n'est pas inutile de savoir à un moment donné de l'histoire des échanges dans une société quelle est la nature et l'ampleur des transactions de nature monétaire qui sont apparues, que ce soit du côté des entreprises, dans les rapports entre ces entreprises et des institutions publiques ou des organismes sociaux. C'est une information qui peut être intéressante, mais cela n'est en aucun cas une information exclusive et d'ailleurs c'est de moins en moins une information de nature prioritaire.

En outre, et on ne le sait pas suffisamment, depuis le Traité d'Amsterdam, l'Europe a affiché le développement durable au rang des finalités de l'Union et elle a commencé, fût-ce d'une façon tout à fait insatisfaisante, à construire un certain nombre d'indicateurs structurels relatifs au développement durable, qui n'est pas simplement un développement de nature environnemental, car il concerne aussi les conditions sociétales du développement durable. Ainsi, l'Union européenne a commencé par construire un ensemble d'indicateurs environnementaux, sociaux, sanitaires des indicateurs structurels qui ont une réalité et qui, avec les indicateurs du P.N.U.D., permettent de dire qu'aujourd'hui nous ne partons pas de zéro mais nous avançons vers une autre approche en termes de nouveaux thermomètres pour traiter ces deux questions fondamentales que constituent le développement humain et le développement durable.

Et donc l'enjeu qu'il y a sur ces questions-là c'est de produire une expertise citoyenne, c'est-à-dire de réintégrer des éléments qui le plus souvent sont considérés comme des débats de

spécialistes, et nous avons besoin des économistes, des comptables, des statisticiens, mais surtout nous avons besoin de réintégrer cette expertise dans le cadre d'un débat démocratique sur la question fondamentale des valeurs que nous voulons promouvoir ou préserver.

Le mot latin « valeur » signifie une force de vie face à la mort. Celui qui a le plus défini la valeur, c'est Confucius quand il a affirmé en 2500 ans avant Jésus-Christ : « Vis comme en mourant tu aimerais avoir vécu ». La valeur dans l'espèce humaine c'est ce qui donne une force de vie sur l'axe du rapport entre la vie et la mort et c'est évidemment la mort qui permet de hiérarchiser l'essentiel de l'accessoire. Les fondamentaux anthropologiques vous les réalisez à chaque fois qu'il y a une situation limite. Les personnes qui se sont rendu compte qu'elles allaient mourir au moment des attentats du World Trade Center et qui avaient un téléphone portable, ont téléphoné à leurs proches pour leur dire leur amour, elles n'ont pas eu l'idée de téléphoner à leur banquier pour demander l'état de leur compte en banque, ou à leur chef de service pour savoir quelle était leur progression de carrière. Pourquoi ? Parce que sur le plan anthropologique, ce qui nous caractérise comme espèce c'est notre conscience, notre conscience de la mort. Et pour ces raisons-là, les questions que vous posez en permanence à juste titre, sont la question du rapport de l'intelligence et de l'intelligence du cœur, l'axe anthropologique où le rapport à la mort se construit prioritairement, le fait de savoir si l'aventure humaine peut être vécu autrement que dans la solitude, ce qui est le cas si j'ai une vision guerrière et en permanence rivale de mes rapports avec les autres humains.

Si la vie est un combat et la mort est un échec comme le discours économique médical et dominant me le serine en permanence, je suis condamné, d'une part à la solitude, et d'autre part, au non-sens, et dans cette perspective, évidemment, la vieillesse est un naufrage, la préparation de la vieillesse est une déroute et la retraite ; une retraite !

Et le paradigme qui définit l'essentiel de mon activité d'être humain par rapport au temps de vie active qui est identifié uniquement comme le temps de production au sens économique du terme ne cessant de se réduire du fait de l'allongement de la durée de vie et de la réduction du temps d'activité économique dans ce temps de vie. Nécessairement sur le plan anthropologique, on se trouve face à des sociétés dont le degré d'angoisse collective, le sentiment de solitude, d'une part, et le sentiment d'absurdité, d'autre part, est absolument déterminant. Et le prix de cette angoisse collective s'appelle le mal-développement, c'est à la fois notre propre mal-développement, à nous, sociétés occidentales, mais aussi la projection du mal-développement sur le plan planétaire.

Je vous rappelle simplement ces chiffres de la Banque mondiale et du P.N.U.D. qui mettent clairement en évidence que sur les maux fondamentaux de base de l'humanité, sur les besoins essentiels, sur la question de la lutte contre la faim, sur la question de l'accès à l'eau potable, sur la question des soins de base face aux épidémies qui sont des épidémies curables à bas prix, il serait possible avec à peu près 50 milliards de dollars annuels d'éradiquer ces maux de base. Donc ce n'est pas un problème d'absence de ressources monétaires qui explique que ces problèmes ne sont pas traités puisque chaque année l'Europe et les États-Unis sont capables d'en mettre 10 fois plus sur la table rien qu'en dépenses publicitaires avec 500 milliards de dollars. Donc ce n'est pas un problème de rareté de ressources, c'est un problème de projection de mal-développement.

Voilà pourquoi les questions de la nature de la valeur, les questions de l'intelligence du cœur ne sont pas sans rapport avec l'usage que nous allons faire de ces nouveaux systèmes de comptes, de ces nouveaux systèmes d'indicateurs qui font que, bien souvent, ce qui compte vraiment dans la vie n'est pas dans les comptes ; et ce que je critique, ce n'est pas l'économie de marché, c'est la société de marché, c'est-à-dire une société où l'économie de marché ne se contente plus d'avoir sa place légitime qui est la sienne, mais de subordonner le lien politique et le lien de réciprocité à un point tel qu'on rentre dans la marchandisation de l'ensemble des rapports humains et c'est à ce moment-là que nous avons des sociétés dérégulées, c'est-à-dire des sociétés qui finissent par dire que seule la valeur monétaire a de la valeur.

## DROIT COMPTABLE

Le *lifetime value* des anglo-saxons : cela c'est ce qui caractérise la société de marché et c'est par rapport à ce risque-là que le projet du développement humain durable, tel que Johannesburg le décrit, appelle de notre part de nouveaux comptes.

### Le développement en questions

**Éric Delesalle** — Monsieur Rocard, vous nous avez indiqué pour préparer cette discussion que vous étiez un spécialiste de comptabilité nationale « dans votre jeunesse » : en réalité, vous l'êtes toujours ! Vous êtes aussi ancien président de la Commission du développement et de la coopération au Parlement européen et actuellement président de la Commission de la culture de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports du Parlement européen. Alors, pour introduire votre intervention, cher Michel Rocard, heureusement qu'il existe encore des valeurs non comptables !

On a parlé de paradigme il y a quelques instants. Nous sommes, nous professionnels comptables français, dans notre exercice professionnel, amenés aussi à une certaine forme de changement de paradigme avec l'internationalisation de nos règles comptables et une sorte de modification de la science des comptes. Ce n'est pas directement l'objet de notre conférence, mais il y a quand même une thématique liée : nous allons changer. André Conte-Sponville dans son dictionnaire philosophique, termine la définition du mot paradigme en disant que : « le progrès dans les sciences non plus n'est pas un long fleuve tranquille ».

Dans ce cadre, nos règles comptables sont-elles un appui ou un biais malencontreux pour le développement ?

**Michel Rocard** — En réalité, Patrick Viveret a également traité ce sujet et il a fourni une conclusion à laquelle je n'oserai pas prétendre. Je vais donc vous proposer de revenir sur des contingences plus techniques, que nous sommes. Tout le problème que nous rencontrons est de faire la connexion entre les préoccupations qui viennent d'être dites, et les conduites pratiques, les difficultés quotidiennes des opérateurs que vous êtes et que j'ai pour ma part été longtemps et que je suis même un peu toujours comme parlementaire votant des budgets et exprimant des avis sur des politiques concrètes.

Je vais essayer de reprendre au fond cette thématique, de manière pragmatique, en examinant plutôt comment se traduisent toutes les conséquences des choix qui nous confinent dans une économie marchande débridée.

Alors je vais commencer par revenir sur les conditions concrètes du calcul actuel du P.I.B. à travers lequel nous mesurons la croissance et à travers lequel trop de gens pensent que mesurant la croissance, ils mesurent le développement.

La différence entre les deux n'est pas clairement faite et établie, et ses insuffisances sont multiples.

Elles commencent déjà avec la nature des indices de prix. Qu'est-ce qu'un indice de prix ? C'est un outil pour mesurer chaque année l'évolution de l'inflation, et qui essaye de faire la différence entre « l'effet qualité » et « l'effet prix ». Mais, en réalité, lorsque l'on fait le panier de la ménagère et que nous arrêtons les règles d'achat pour les enquêteurs de prix et tranchons les problèmes de savoir si on attribue telle augmentation repérée, à un changement dans la nature du produit ou à un changement purement nominal dans sa valeur marchande, et donc à l'inflation, on s'aperçoit finalement qu'en fabriquant un indice de prix, une société fabrique le miroir dans lequel elle entend se reconnaître. Claude Gruson, qui a été l'un des grands fondateurs de la comptabilité nationale française, disait cela avec beaucoup de clarté et il insistait énormément sur cet élément ; Dominique Méda, dans son célèbre ouvrage « Qu'est-ce que la richesse ? », nous renvoie à une analyse de Jean Gabret consacrée au débat sur l'indice des prix à la consommation (c'est au congrès de l'association française de la F.S.E. de 1997) dans laquelle il affirme : « l'analyse de prix est un miroir de société, il faut aller creuser très vite derrière ».



Autre élément d'insuffisance du P.I.B. : c'est qu'il n'y a pas de comptabilité de stock. Et la disparition au passage de la comptabilité de stock entraîne quantité de choses.

Mais un concept beaucoup plus grave peut-être qui est commun à la comptabilité privée et à la comptabilité publique, c'est qu'il n'y a pas d'identité de l'agent englobant et c'est là que nous allons commencer à retrouver les grands soucis et inquiétudes sur les valeurs que présentait Patrick Viveret à l'instant. L'État n'est qu'un acteur parmi d'autres, mais l'État ne résume pas et n'incorpore pas chacun des ménages, chacune des entreprises, chacune des O.N.G., chacune des associations. L'État est un tiers partenaire défini. Il n'y a pas d'agent englobant, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'agent sur le compte de qui comptabiliser les ressources naturelles et le bon état desdites ressources naturelles : l'eau, l'air, leur qualité, etc. Et probablement la reconnaissance de l'agent société est l'une des clés d'entrée de nos nouveaux instruments comptables. Cela ne doit sûrement pas être commode à réaliser, mais je voudrais attirer votre attention, vous agents de développement, sur le fait que cela ne vaut pas seulement pour l'agent englobant au niveau d'une nation. Et donc le problème d'une identité à laquelle on puisse rapporter toutes les valeurs collectives auxquelles on ajoute, auxquelles on retranche, etc. se pose à chaque niveau et se pose dans la quotidienneté d'une vie où l'économie la référence à un cadre plus général. Alors plus banal est le fait que nous ne comptabilisons pas nos prélèvements sur les ressources naturelles, sur les pollutions, sur les déchets, sur l'eau, etc.

Mais je voudrais attirer votre attention sur un autre point où nous avons une faiblesse que les comptables d'entreprises pourraient peut-être prendre mieux en charge. C'est le problème de la maintenance.

En comptabilité publique, on enregistre les mises en place d'équipements, mais jamais on ne provisionne pour la maintenance. Il y a deux regards là-dessus ; il y aurait un regard purement monétaire quantitatif : il nous faut des provisions comptables ; mais le vrai regard est humain.

Vous avez tous vu dans le tiers monde des hôpitaux en train de se détériorer dans tous les coins, il faut un cadre comptable et de l'argent derrière la maintenance, mais il s'agit d'hommes et de femmes dans leur relation avec un savoir-faire qui a besoin d'équipements pour être valorisé. Donc, la non-prise en compte, la non-valorisation, la non-reconnaissance de la maintenance fait aussi partie de cette dévalorisation des éléments de la qualité.

La maintenance, c'est au fond du « non-matériel ».

Et puis enfin, le dernier avatar du P.I.B. est le plus tragique, il s'agit de la neutralité éthique de tout ce qu'on enregistre. L'économie criminelle fait partie du P.I.B. Si par une bienveillance du Saint Esprit nous cessions d'avoir l'année prochaine des accidents d'auto, le P.I.B. français diminuerait d'une vingtaine de milliards d'euros. De manière analogue, si nos techniques et pratiques de prévention médicale étaient totalement efficaces, nous ferions baisser la comptabilité nationale du secteur médical d'autant.

Cette première partie était au fond un rappel de choses que vous savez très bien, mon souci étant de toujours enraciner nos interrogations éthiques dans un concept pratique, bien souvent gênant.

Au milieu de tout cela — deuxième temps de la réflexion — les stratégies des acteurs sont directement liées et directement dépendantes de ce que l'on compte et de ce que l'on regarde par rapport à ce que l'on ne compte pas et qu'on ne regarde pas. Concentrons-nous d'abord sur les gouvernements et les institutions publiques.

Le fait que nos instruments comptables soient des instruments de mesure aux frontières — notamment la balance des paiements — conduit à négliger le centrage sur l'interne, le qualitatif. Une entreprise c'est d'abord une somme de savoirs-faire, un patrimoine intellectuel : tout cela est oublié, et de la même manière en comptabilité publique le fait qu'on ne regarde plus que les flux aux frontières entraîne la perte de qualité profonde de l'apport d'informations de toutes ces comptabilités sur ce qui se passe en interne.

## DROIT COMPTABLE

La deuxième zone où les décisions des institutions publiques sont biaisées, ce sont les décisions concernant les infrastructures du développement. Quelle que soit l'intensité de nos efforts pour remettre du qualitatif, du relationnel et de l'écologique dans nos politiques de développement, nous serons toujours amenés à fabriquer des infrastructures.

Et les décisions publiques aujourd'hui traitent des infrastructures, sans rapport avec leur maintenance, sans calcul économique suffisant et nos modes comptables dissuadent la micro-entreprise, la micro-unité, les micro-projets, la petite dimension, dissuadent la proximité.

Je dois également citer s'agissant des infrastructures, une autre dérive qui est une tendance liée aux dix ans de folie hyper « libéralo-monétariste » dans les temps récents. On commence même à oublier les infrastructures. Elles ne font plus partie des grandes priorités publiques parce qu'elles ne sont pas susceptibles d'être intégralement marchandes et parce qu'une bonne politique d'infrastructures a toujours besoin d'un peu de subventions derrière, le marché ne les assure pas toutes.

Lorsqu'il est affirmé que la priorité du développement pour l'Afrique est que ses produits aient accès à nos marchés, c'est comme ça qu'elle se développera, c'est complètement idiot, parce que :

- 1) elle a peu de choses à exporter ;
- 2) ce qu'elle peut vendre sont des produits dont la détérioration des termes de l'échange est assurée à l'avance, donc nous sommes incohérents à proposer à l'Afrique de s'orienter vers ce genre de spécificité-là ;
- 3) on oublie justement que le développement est à priorité endogène toujours et partout et que pour pouvoir exporter il faut que le développement ait commencé. Il commence de manière endogène, et pour le provoquer il faut bien des infrastructures. Il est dans la logique comptable de les oublier et c'est la phase où nous sommes maintenant.

Un des drames de l'Afrique est son insuffisance de moyens de transport. Il n'y a pas moyen d'accrocher même la Banque mondiale, qui pourtant, est — de loin — le plus immobile des organismes contemporains, sur le problème du chemin de fer. Et il y a eu des experts de la Banque mondiale pour dire simplement ce n'est plus la mode, parce que la mode est à ce qui découle de la pensée militante de Friedman, et la mode ne s'accommode pas de choses dont l'amortissement se fait sur 20 ou 30 ans !

Je voudrais aussi sur ce plan-là, évoquer un peu le problème de la dette et souligner que nos instruments comptables bloquent et interdisent absolument des décisions cohérentes concernant les sociétés en crise.

Premièrement, lorsque l'on regarde la dette à travers les instruments comptables dont nous nous servons, on oublie — parce qu'il n'est pas posé par la comptabilité telle qu'on la décrit — que tout le problème de la croissance de la dette aurait dû commencer et, pour l'avenir, doit continuer sous la forme d'une surveillance des prêteurs. Quelle est cette déontologie où on prête n'importe quoi, et on réprimande les autres après, quand il y a eu excès ? Or la plupart des pays se sont laissés aller sur la base des conseils formulés avec une insistance, plus de la part des banques privées que des banques publiques, mais tout de même, une formidable insistance de l'Occident.

De la même façon, nos règles comptables nous interdisent de poser globalement le problème de la dette d'une nation X. Pourquoi ? Parce qu'en comptabilité on est bien obligé de distinguer entre ce qui est public et ce qui est privé, tout comme on doit distinguer — ça vous fait un croisement par 4 — entre ce qui est bilatéral et ce qui est multilatéral. Et donc vous avez des clubs, des lieux : club de Paris, club de Londres, etc. distincts pour chaque compartiment.

Et puis des négociations dans lesquelles on traite chacun de ces quatre compartiments : le privé bilatéral, le privé multilatéral, le public multilatéral, le public bilatéral, ... Mais jamais nulle part on ne traite de l'ensemble ! Ce qui suffit à disqualifier le fonctionnement des outils

mis au point ici ou là, et que nous avons appelé les mesures de tolérabilité de la dette. J'ai eu à me pencher là-dessus une seule fois à propos de l'Indonésie, et j'ai été complètement étonné. Nos vénérables et respectables institutions internationales ont mis au point des outils, dits de tolérabilité de la dette, dans le calcul desquels l'idée que les pays devraient avoir à continuer à investir tout de même un peu même pendant les phases dures de la dette, et à préserver l'existence de services sociaux minimaux ne figure pas dans les instruments de calcul de la tolérabilité de la dette...

Autrement dit, je décompose ici les valeurs que Patrick Viveret évoquait tout à l'heure, dans le détail des combats administratifs et politiques absolument quotidiens qu'il faut mener sur le terrain dès maintenant pour sortir de cela. De la même façon, les guides pratiques au nom desquels le F.M.I. a, pendant des années, produit ses programmes de restructuration de la dette et d'assainissement financier sont des monstruosité dues à l'absence de référence anthropologique.

Et je dirai à Patrick Viveret que dans sa mission, il faut vraiment qu'il nous projette pour l'avenir un système général d'indicateurs. Mais j'avoue qu'en lisant son rapport je serai encore plus sensible à la période de transition. Sur quoi, tout de suite, on commence les négociations pour introduire des références au divers non comptable, mais qu'il faut introduire dans un champ de réflexion rationnelle, quitte à se donner des évaluations et à mesurer des pesanteurs d'importance qu'on chiffrera pour la commodité, de manière à modifier les situations où nous sommes, et notamment la philosophie des ajustements structurels du F.M.I.

Alors on part un peu en retard, le F.M.I. lui-même s'en est rendu compte, et les responsables du F.M.I. ne sont pas plus sauvages que la moyenne. Je vais d'ailleurs vous faire un aveu, les jeunes gens de 20 ans qui ont envie de refaire le monde de génération en génération, que font-ils ?

Entre 1940 et 1945, ils étaient résistants ; immédiatement après, ils sont devenus anticolonialistes et ils ont mené combat contre la guerre d'Indochine d'abord, la guerre d'Algérie, etc. Ils sont devenus soixante-huitards après et puis il y n'a plus eu beaucoup d'occasions. On a cherché sous les pavés la plage, on a beaucoup chanté, on est devenu hip-hop, enfin il y a eu des générations de désespérance.

Et maintenant vous retrouvez les toutes nouvelles générations d'aujourd'hui sont probablement les plus âpres à conquérir du savoir. Parce qu'elles n'entendent pas se laisser conduire dans un monde où elles n'auraient pas leur mot à dire. Et où vont-elles coller cette âpreté au savoir ? Mais justement dans les institutions internationales ! La section des études de la Banque mondiale est un repaire de gauchistes comme j'en ai peu vus, et cela commence à l'intérieur du F.M.I. Et les deux directeurs vous diront, et ce n'est pas du tout une blague, c'est une sociologie évidente : « Où voulez-vous qu'ils aillent ? Jésus est mort » !

Nous avons tous, — et probablement vous aussi puisque vous êtes l'une des rares populations françaises qui lisez cette littérature —, beaucoup pris de plaisir à lire chaque année la différence formidable entre les conclusions souvent intéressantes et souvent subversives du rapport annuel de la Banque mondiale publié par la section des études, avec les pratiques des divisions géographiques qui font les prêts et qui donnent des rapports sur les décisions du Conseil de décision de la banque dont les critères de prêt ne répondent pas du tout à ce que dit la section des études dans le rapport ! C'est très intéressant...

Alors cela ne fait que continuer, autrement dit ils sont déjà au boulot. Mais les conditions dans lesquelles les membres du F.M.I. essayent de faire évoluer leur vision des ajustements structurels sont évidemment sous la double et énorme contrainte d'abord de leur culture qui n'est quand même pas tout à fait celle des militants de la quotidienneté affectivo-non lucrative du développement et de leur contrainte hiérarchique. Ils sont quand même suivis d'assez près. Autrement dit, entreprendre de ce côté-là le combat sur les normes comptables, sur les procédures comptables, le combat pour de nouveaux concepts à l'occasion, au besoin, de problèmes ponctuels et pas seulement à partir d'un cadre général, est, je crois, tout à fait important.



## **DROIT COMPTABLE**

Je voulais, à ce titre, ajouter aussi que cette dépendance, ces biais qui s'observent dans le comportement de l'agent public à partir de ces instruments d'observation, et notamment de la comptabilité nationale, vous les retrouvez dans les entreprises. En tant que comptables d'entreprise, vous avez, je crois, regardé de près comment combattre pour qu'une entreprise aujourd'hui soit de moins en moins, uniquement une somme d'actifs vendables sur le marché boursier, mais redevienne, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, la gestion d'un patrimoine scientifique et technique, l'exploitation d'un savoir dans l'art de transformer la nature. Et par conséquent nous avons, c'est d'ailleurs une nécessité pour agglutiner le tout en comptabilité économique globale nationale ou mondiale, besoin que le problème du patrimoine naturel, du patrimoine scientifique et technique soit reconnu et apprécié dès les comptabilités d'entreprise pour que cette agglomération puisse se faire.

Qu'est-ce que le savoir-faire d'une équipe ?

Et comment se fait-il que l'approche purement boursière des entreprises aujourd'hui sont en train de détruire des notions qui sortaient en principe du monde du patronat, qui étaient la conscience professionnelle, le respect des savoirs-faire, le sens de la durée dans l'exploitation d'une technique ? Mais maintenant cela va être subversif, que de défendre des concepts qui nous viennent pourtant du monde patronal et des entreprises. Et pourtant ces concepts doivent être quantifiés, évalués et ils doivent trouver leur poids.

Et puis, s'agissant du développement un dernier point, qui est un peu moins directement lié à mon propos général : nos structures comptables héritées ne nous poussent-elles pas à des dérives dangereuses ? Par exemple, 98 % des jus de fruits qui se boivent en Afrique sont importés, les 2/3 des eaux minérales qui se boivent en Afrique sont importées. L'Afrique a une richesse fabuleuse en plantes, en eau et en fruits. Chaque fois qu'il est question de faire émerger une entreprise de quelque taille dans ces domaines, le groupe de pression des importateurs prend toutes les mesures qu'il faut, dans l'ordre foncier, dans l'ordre du chantage, dans la pression sur les banques et dans la pression sur les autorités politiques si jamais elles ont encore des autorisations à donner, ce qui du reste est souvent le cas, hélas, pour interdire ça. Vous avez là, bien que nous ne soyons pas seulement dans les rapports comptables mais ça se voit même quand on quantifie ce qu'on observe, une très grande bataille, sur laquelle je crois qu'il faudrait pencher un regard expert. Et de la même manière, les O.N.G. ont aussi à intervenir dans ce conflit pour combattre les situations de faiblesse ou d'impuissance dans lesquelles on les met au nom de nos règles et de nos formes comptables générales. La discontinuité des contrats, la coopération par projets, n'arrivent jamais à laisser de bons résultats. Aucune administration n'est assez puissante et avisée pour assurer une continuité. Et nous connaissons tous des cas innombrables de projets qui s'arrêtent. Cela a été merveilleux, tout le monde a été content, on s'aimait bien, le chef d'O.N.G. était reçu dans le village, ... et deux ans après, il ne reste plus grand chose. Les savoirs-faire n'ont pas été appropriés, les équipements ne font plus l'objet d'une maintenance, s'il y en a eu, et on revient aux traditions. Le concept de programme par rapport à celui de projet n'est pas bien meilleur, il élargit un peu le cadre, il met un peu de flexibilité. Il faut arriver à la coopération d'acteurs, il faut arriver à valoriser le principe d'une relation durable avec des agents de développement permanents et faire passer en plus l'idée que le développement n'est effectif que s'il est durable. S'il existe, il est totalement synergique. On ne peut pas faire du développement si on ne s'attaque pas à la fois à des problèmes fonciers, d'alimentation en eau, d'eaux usées, de protection maternelle et infantile, d'agriculture vivrière, d'éducation scolaire de base et bien sûr de vaccinations, et tout ce que j'oublie en plus. Et le développement, c'est le fait qu'il n'y a pas de lacune grave condamnant tout le reste dans cette chaîne. Donc, la vraie politique du développement prend toute la chaîne.

Je vous signale, pour votre information, que la coopération européenne est en train justement de renoncer à cela et de décider d'agir selon six priorités qui vont être l'agriculture, la protection maternelle et infantile, les routes... qui créent la sectorialisation là où il ne la faut pas. C'est le même enjeu que de combattre la sectorisation ; et pour le passage à une coopération d'équipes, donc à une durabilité des enjeux. Cela pose des problèmes d'évaluation qui deviennent beaucoup plus compliqués, mais il faut les accepter.

Nous sommes poussés par nos systèmes comptables à une différenciation que je trouve trop grande, entre ce que j'appellerai le marché, le commerce, et la charité. Or, je ne crois pas beaucoup à la charité parce qu'en matière de développement je ne crois qu'à l'appropriation des équipements, des machines, mais surtout des savoirs-faire par les bénéficiaires. Ce qui suppose de la durabilité, mais ce qui suppose un lien non charitable. Et cela doit se trouver jusque dans la rédaction des contrats. Cette bataille-là, ce n'est pas les acteurs puissants, ou les micro-entreprises qui la mèneront, c'est aux O.N.G. de dire leur mot là-dessus.

Quelles sont nos pistes de recherche ?

Nos pistes de recherche doivent accepter l'idée d'incorporer à nos futurs standards, à nos futurs indicateurs des normes, des modèles de société qui ne viennent pas que de chez nous. Je mène un grand combat pour faire reconnaître identifier et promouvoir l'économie populaire.

Quel est l'enjeu ? Vous avez tous entendu parler d'économie informelle et vous avez fait du développement, vous savez que nous navigons tous non loin de l'informel. Mais il faut savoir que ce vocabulaire méprisant est une invention des riches pour désigner en gros les pauvres, et que dans la confusion terminologique et philosophique générale, on appelle informel aussi bien le trafic d'armes, le trafic de drogue, la prostitution, le trafic d'enfants que l'économie agricole et commerciale non fiscalisée. Il y a déjà là une bataille juridique, on ne peut poursuivre que ce qu'on a nommé, désigné et défini.

Il faut poursuivre l'économie criminelle, bien entendu, mais l'économie non criminelle salubre, mais simplement non fiscalisée celle-là il faut la promouvoir, il faut la faire grandir et il faut arriver à la formaliser petit à petit. On a donc un besoin de dénomination d'entrée de jeu. Et comme le terme d'informel est méprisant, je vous propose de nous en débarrasser pour ce qui nous convient et de l'appeler économie populaire — cette micro-économie non fiscalisée dont vit les 4/5 de la population de l'Afrique d'aujourd'hui. C'est l'économie où l'on vit quand on a 2 \$ par jour de revenu, ce qui est la norme pour les 4/5 de la population africaine.

C'est d'ailleurs à ce niveau-là qu'on trouve la pertinence du micro-crédit. Je m'acharne avec François Jay d'Afrique-initiatives, ici présent, à essayer d'inventer aussi des structures de financement de l'émergence de l'offre et pas seulement de la demande. Le micro-crédit solvabilise la demande. Nous, les Occidentaux, savons faire des routes, des écoles et de la vaccination. On sait faire de l'infrastructure matérielle ou immatérielle de développement sur subventions quand ce n'est pas amortissable. On sait à peu près faire. Mais s'agissant d'aider à créer des entreprises productives, nous ne savons, en fait, que faire des grosses unités. Prêter 10 millions de dollars pour une unité dans le tiers monde, c'est facile. Prêter 100.000 dollars, c'est à peu près impossible, parce que les dimensionnements de nos outils spécialisés, la S.F.I. pour la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement pour la coopération européenne, Proparco pour la France, sont des outils surdimensionnés en expertise, en poids et en responsabilité pour qu'il soit possible de rentabiliser un dossier d'étude s'il est de petite taille.

Il faut donc inventer des outils nouveaux, nous n'avons pas le moyen d'aider financièrement un compagnon garagiste à installer son propre garage dans son village à 50 km de là, alors qu'il saurait probablement et que ça serait rentable et qu'il en accomplit la technique. Nous ne savons pas aider un petit agriculteur à faire les jus de fruit du village en les transformant lui-même parce que ces unités financières sont trop petites. Ce n'est pas qu'un problème d'indicateurs et d'instruments de mesure, mais déjà quand on mesure le manque, si on le fait apparaître, on prépare une prise de conscience et une décision. Je crois que ce concept doit être suivi.

Il faut donc accepter des normes, des savoirs-faire ou des visions qui ne soient pas que les nôtres. Mais au-delà, il y a le problème de la valorisation. C'est un deuxième problème que j'appellerai de valorisation des savoirs-faire.

Quand j'apprenais la comptabilité nationale, j'étais éperdu d'admiration pour une technique dont je n'ai plus jamais entendu parler. L'Électricité de France formait des releveurs de comp-

## DROIT COMPTABLE

teurs à partir de gens analphabètes en faisant de l'alphabétisation purement professionnelle sur le terrain et c'était très intelligent. Le besoin étant d'avoir des releveurs de compteurs, ils se « rentabilisaient » par leur salaire et leur métier, cela rentrait dans leur formation professionnelle et du coup ils se mettaient à lire le journal et qui sait un jour Molière !

Il se trouve que E.D.F. a renoncé à sa présence dans la quasi-totalité des pays d'Afrique. Donc il est probable que cette technique ait été brevetée. Je suis quasi sûr qu'elle a disparu, alors qu'elle était proprement géniale. Et vous connaissez le problème de l'éducation en Afrique : il y a 150 à 200 millions d'enfants scolarisés maintenant, et dans moins de 25 ans ils seront 700 millions à scolariser ! Le quadruplement du nombre de professeurs, accompagné du doublement de la totalité des budgets de tous les États d'Afrique et, à supposer, que ces budgets n'aillent qu'à l'éducation et plus à rien d'autre, n'y suffirait pas.

Quelque chose va donc casser quelque part : c'est bien clair. Par conséquent, il n'y a pas plus important que de lancer recherches et réflexions sur toutes les techniques qu'on peut avoir d'enseignement à distance. Il y a là une urgence absolue. Le développement passe par une appropriation des savoirs sur laquelle il faut que nous travaillions profondément.

Je voudrais rappeler une autre idée aussi en matière de savoirs-faire agricole. Tout le monde croit que l'Afrique parle français ou anglais. Le nombre de francophones au Sénégal doit être de 15 % ou 18 %, je crois, et le Sénégal est plutôt un des pays les plus formés, partout ailleurs c'est en langue locale qu'il faut travailler et par conséquent la communication n'est pas facile.

Un des drames du développement c'est qu'il n'y a pas de lieu qui permette de connecter toutes les initiatives et d'avoir une mémoire de tout cela. Il nous faut une banque de ces choses et il nous faut un instrument subversif de distribution de la connaissance.

Alors mon troisième point sur les voies de recherche est une grande insistance sur la décentralisation. Je ne sais pas ce que cela va donner parce qu'en Afrique tout est difficile, mais je suis plein d'admiration devant la réforme communale du Mali. Le président Malien a créé 701 communes d'un coup ce qui, avec Bamako fait 702 et il a décentralisé sur les communes la responsabilité de l'émergence des services publics de base. Personne n'a jamais fait ça ailleurs. C'est aussi, je crois, à la fois, un combat pour échapper aux normes des Occidentaux sur la mise en place des services publics de base. Nos normes sont infiniment trop exigeantes en matière d'hygiène, de conditions de sécurité pour l'accueil des enfants dans des classes, etc. Ils appliquent nos normes et c'est de la folie, elles coûtent beaucoup trop cher.

Le meilleur moyen d'y échapper, c'est que cela ne soit plus l'État qui le fasse, puisque si un État d'Afrique se met à ne pas respecter les normes occidentales, les bailleurs cesseront d'intervenir pour ces raisons bureaucratiques. Donc échapper à cela par une forte décentralisation, c'est déjà une bonne chose, mais en plus c'est, je crois, le seul moyen. Bien entendu, cela pose le problème de la relation radio entre le peu d'État central et les 702 communes qui ont une telle responsabilité, mais je crois que c'est une voie nécessaire.

Ce qui amène à poser le problème, et là vous êtes aux premières loges, des structures comptables des communes de base. Tous les pays en développement ont reçu de nous des normes comptables qu'on a inventé chez nous et qui disent quoi ?

- 1) La méfiance. La comptabilité est faite pour permettre la surveillance des échelons supérieurs et non pas pour faciliter la vie et l'opérationnalité des agents d'exécution ;
- 2) Elle est faite aussi pour respecter les règles du marché. Je voudrais vous citer l'ouvrage de René Lenoir « Le tiers monde peut-il se nourrir ? ». Il est passé presque inaperçu, alors que c'est un excellent expert, qui a commis la faute d'être secrétaire d'État et on lui a donc affecté une étiquette politique. C'est un type merveilleux, il est toujours de mes amis. Vous y trouverez une partie centrale sur la proposition d'un cadre comptable communal qui fait place à l'activité économique de la commune en tant qu'instrument élémentaire de stockage, instrument élémentaire d'investissement, garant de la maintenance et aussi d'instrument capable d'enregistrer la contribution des concitoyens, pas seulement en termes d'impôts et de deniers,



mais aussi en termes de journées de travail. Il faut donc un cadre comptable adéquat et vous aurez là à proposer ou à soutenir de telles suggestions.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les différentes pistes où je souhaiterais que cet ensemble de réflexions vous entraîne. Il y a une pratique de combat comptable qui est quotidienne.

Il ne faudra pas attendre que des indicateurs écologiques et anthropologiques suffisants nous tombent du ciel quand Patrick Viveret aura fini son étude et convaincu le Conseil des Nations Unies.

Ce combat doit monter de la base, et vous êtes tous dedans.

## **Table ronde : ... de la sagesse des comptables...**

---

Pour cette table ronde, outre les trois personnalités qui viennent d'intervenir, nous avons le plaisir d'accueillir :

- Michel Tudel, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ;
- Philippe Pruvost, représentant Claude Cazes ; Philippe Pruvost est vice-président délégué du Conseil supérieur de l'Ordre, où il a notamment la responsabilité de toutes les actions sur le management et la stratégie des changements des cabinets ;
- et Sékou Diarra de la Confédération des experts-comptables sans frontières ;

**Éric Delesalle** — Monsieur le président Tudel, au cours des interventions précédentes, il a été souligné que, dans un certain nombre de cas, ce qui est important ce ne sont pas les comptes tels qu'ils sont. Qu'en pensez-vous ?

**Michel Tudel** — Je vais répondre, si vous le voulez bien, en mon nom personnel. Pourquoi ? Parce que je fais partie effectivement de ces personnes — Édith Arnoult-Brill le sait, puisqu'on a beaucoup travaillé ensemble au Conseil national de la comptabilité, notamment sur toute la partie du plan comptable qui touche au secteur non marchand —, qui pensent que la comptabilité, telle que nous la connaissons aujourd'hui, notamment dans le secteur privé et quelquefois dans le secteur public, effectivement n'est plus adaptée à ce que l'on attend en termes d'informations.

Je crois que dans ce secteur il va falloir évoluer : on va devoir passer d'une comptabilité qui permet de mesurer à un instant donné des actifs, des passifs, des coûts, des produits à une comptabilité qui nous permette de réaliser une reddition de compte adéquate et notamment dans le secteur associatif (et plus particulièrement caritatif) ; à titre illustratif, je considère que ce qui est important lorsqu'on construit un hôpital en Afrique, ce n'est pas uniquement de savoir ce qu'on a collecté (il s'agit d'un indicateur du niveau de la générosité), mais c'est aussi fondamental de savoir ce qu'on a fait de l'hôpital, la durée que cette opération généreuse a demandé... Ces informations sont bien plus utiles pour toutes les parties intéressées, plutôt que de savoir qu'à un moment donné, on a un hôpital que l'on inscrit à l'actif d'un bilan, avec ou sans la provision pour maintenance qu'il conviendrait d'inscrire.

Et donc on reste sur un acte certes très volontariste mais qui, à mon avis, n'est pas suffisamment traduit par la comptabilité et forcément n'est pas repris comme il devrait l'être dans toute l'information qui est donnée. Alors je crois notamment que, le Premier ministre si vous le permettez, en France, nous, les commissaires aux comptes, on a une loi, très connue, très claire, qui nous permet d'œuvrer, sans retenue sur le secteur marchand dans des sociétés — sans omettre certains affaires comme Enron et ses conséquences — mais, il serait vraiment temps qu'aujourd'hui les pouvoirs publics nous dotent d'une loi relative au secteur non marchand pour que nous puissions inclure effectivement dans ce texte un certain nombre de préoccupations que l'on nous demande par ailleurs, notamment dans le secteur caritatif — lorsqu'un donateur fait un don, il aimerait bien savoir à quoi il sert, comment a-t-il été utilisé,

## DROIT COMPTABLE

dans quelles conditions. Aujourd'hui, nous n'avons pas ce type d'obligation, sauf lorsqu'ils sont définis dans les statuts de l'association.

D'ailleurs, cette loi de 1901, si elle a effectivement plus de 100 ans, elle n'est cependant pas du tout âgée : elle est même en avance sur ce que nous pouvons attendre puisque nous voyons par ailleurs qu'en termes de loi marchande (comme le prévoit la loi N.R.E. du 15 mai 2001), on a permis à un certain type de sociétés de s'organiser contractuellement, et cette organisation contractuelle on la connaît parfaitement dans les statuts des associations de la loi 1901 qui permettent entre autres d'inclure toutes les contraintes ou toutes les volontés en matière de transparence, que ce soit transparence par le financement, par le contrat, par la réalisation de l'objet.

Donc je crois qu'il nous faut, je me tourne vers vous si vous le permettez une deuxième fois Monsieur le Premier ministre, véritablement un texte. Alors je sais qu'aujourd'hui on est plus dans des approches conceptuelles et moins sur des textes qui régissent, mais je considère qu'il faudrait avoir cette approche pour que cela insuffle aux professionnels comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables, un vrai volontarisme au niveau de l'information qui est attendue.

Ce constat, il est vrai, a été fait à plusieurs reprises, et notamment il y a quatre ans. Là aussi je dirai c'est presque un clin d'œil de l'histoire puisque le premier règlement comptable rendu par le Comité de la réglementation comptable, est le règlement dit « C.R.C. 99-01 ». Il porte effectivement sur le plan comptable du secteur non marchand, alors que nous nous trouvions dans une structure générale marchande. Mais il faut continuer ! Je voudrais que nous avançons maintenant ; c'est un réel vœu pour que nous avançons rapidement et pour qu'effectivement nous puissions avoir une information financière, totalement adaptée au secteur non marchand dont Édith Arnoult-Brill a rappelé, à juste titre, qu'aujourd'hui il y avait 880.000 associations en France, contre à peu près 2 500 000 entreprises.

**Éric Delesalle** — Monsieur le président Pruvost, en votre qualité d'initiateur du séminaire institutionnel sur le thème : « Repenser le cabinet », quelles sont vos réactions par rapport à cette recherche de citoyenneté des professionnels comptables ?

**Philippe Pruvost** — Je voudrais insister sur trois points :

— D'abord, il est clair qu'en termes d'initiatives et de projets, tous nos modes de fonctionnement aboutissent rapidement dans le domaine de la gestion juridique, comptable et financière ; or, ceci peut être dissuasif, trop dissuasif par rapport aux initiatives et aux projets caritatifs. Il y a donc une inadéquation de nos méthodes dans le partage entre les « donateurs », les « utilisateurs » et les « bénéficiaires » ;

— ensuite, en matière de comptabilité du secteur non marchand, je rêve quelquefois que l'on adopte des méthodes qui soient beaucoup plus liées aux projets, c'est-à-dire rentrer dans des projets, et non pas rentrer dans des années civiles ou dans des choses qui sont complexes alors qu'un projet — le président Tudel parlait d'un hôpital — cela peut être chacun des micro-projets qui fait l'objet d'un accompagnement. C'est donc la réalisation du projet qui devrait guider l'ensemble du mode d'accompagnement tant dans le domaine comptable, financier, administratif, etc, et non l'inverse, comme c'est trop souvent le cas actuellement ;

— enfin, un commentaire à propos de la dette. Là encore je crois que, pour avoir travaillé sur la renégociation de la dette en Tunisie il y a quelques années avec les ministres des Finances des pays d'Afrique francophone, il est tout à fait évident que nos instruments sont aujourd'hui inadaptés à l'appréciation des situations financières. Il y a un vrai problème en terme de communication avec les organismes de financements internationaux.

Et, ici et maintenant, puisque c'est le dixième anniversaire de l'Association experts-comptables universels, je voudrais formuler un vœu.

Je pense que le mot « comptable », est très réducteur et j'aimerais peut-être qu'on aille vers quelque chose qui concerne plus les experts et les conseils et où les organisations que nous représentons se fédèrent pour accompagner des projets économiques, des projets d'entre-

prise, il faudrait fédérer nos énergies pour les mettre à disposition de tous ceux qui ont envie de reconnaître que le travail est la plus grande plus-value humaine qui existe encore aujourd'hui, et ainsi de catalyser notre « commune passion du cœur » !

Je terminerai en disant que le travail n'étant pas l'appendice d'une vie, il serait bien que les forces de toutes nos institutions s'organisent plus encore pour être au service de l'ensemble de ces projets.

**Éric Delesalle** — Poursuivons sur quelque chose d'un peu plus technique. Cher Sékou Diarra, le SYSCOA (système comptable ouest-africain) s'applique au Mali depuis 1<sup>er</sup> janvier 1997. Sauf erreur de ma part, il y a à l'intérieur du SYSCOA un régime « pour les micro-entreprises », appelé « système minimal de trésorerie » (S.M.T.). Alors, est-ce que le S.M.T. fonctionne ou est-il un frein à la micro-entreprise ? Quelle est l'expérience du Mali sur cet aspect ?

**Sékou Diarra** — Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce système — le SYSCOA — va s'étendre sur pratiquement dix-huit pays africains dans les années à venir. L'origine relève de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.). Tout le monde sait qu'en particulier une banque centrale, un institut d'émission, n'a pas vocation à normaliser la comptabilité, mais il y avait un tel désordre économique et financier dans ces anciennes colonies africaines que la nécessité s'est fait sentir de mettre en place un nouveau système, qui rentre dans un programme général de refondation, de restructuration juridique, économique et financière de l'ensemble de la réglementation.

La B.C.E.A.O. a eu l'idée de mettre en place des normes comptables en s'inspirant d'un côté du système français, donc du nouveau plan comptable de 1982 de la France, mais en même temps d'intégrer également un certain nombre d'aspects de normes comptables internationales inspirées des normes I.A.S. Ceci a donné le système comptable ouest africain, avec une norme développée qui correspond aux grandes entreprises, une norme de base pour les entreprises moyennes et un système minimal de trésorerie pour les entreprises relevant de l'économie populaire, si on reprend la terminologie de Michel Rocard. C'est donc un système souple et adaptable.

Ce qu'il faut savoir et qui a été un peu évoqué par Michel Rocard, c'est le problème de la scolarisation et de l'illettrisme. Il est en réalité impossible à un micro-entrepreneur qui n'est pas allé à l'école, et dont l'enfant n'est pas allé à l'école, de se mettre à tenir une comptabilité. On a donc mis en place un système simple, qui tient en quatre comptes : un compte de trésorerie, un compte de frais de fonctionnement, un compte de recettes et un compte de capital. À partir de là, on peut arriver à faire une « écriture comptable ». Ce qui est certain, Michel Rocard l'a dit et je suis moi-même vraiment partant pour cette approche, c'est que les économies africaines n'ont pas besoin d'infrastructures monumentales pour pouvoir assurer leur développement. Si vous prenez le cas du Mali : 80 % de la population vit de l'agriculture, 70 % des recettes qui rentrent au niveau de l'État proviennent de la culture du coton qui constitue donc une culture de rente à l'exportation. Cette culture occupe pratiquement 1,5 millions de personnes. Aussi, quand on va parler de « comptes consolidés en normes comptables internationales I.F.R.S. » à ce niveau-là, c'est comme si on atterrissait avec un objet lunaire ! Donc je pense que « small » est vraiment « beautiful » pour nous !

Dans le même esprit, en terme d'actions humanitaires sur le terrain, je suis convaincu que c'est par cette approche des structures, comme Experts-comptables universels, avec des toutes petites opérations à taille humaine, qu'on arrivera à faire quelque chose de concret, quelque chose de solide et qui réponde réellement aux réalités.

On a évoqué l'expérience de la décentralisation au Mali : c'est vrai que cette décentralisation est une réalité. Elle permet au président, qui a initié ce projet, non seulement d'anticiper à la fois sur les apports, mais également sur les contraintes des grands bailleurs multilatéraux et bilatéraux. Toutefois cela permet également, c'était un objectif inavoué, de couper l'herbe sous le pied des fonctionnaires de l'État qui restaient sous l'emprise du modèle centralisateur français. La décentralisation brutale et rapide a permis de ramener le pouvoir d'investisse-



## DROIT COMPTABLE

ment, le pouvoir de réalisation, le droit à la terre, le pouvoir de l'agriculture aux populations. Mais évidemment on est aujourd'hui confronté à de grosses difficultés de transfert de moyens financiers, de déconcentration des moyens de l'État vers les populations. En ce sens-là évidemment toutes les 702 communes maliennes ont aujourd'hui la capacité et la possibilité de rentrer en contact directement avec des municipalités à travers le monde, et il faut savoir que ces petites entités sont totalement disponibles pour organiser une coopération directement décentralisée.

**Michel Tudel** — Je voudrais souligner que le plan comptable français est un des rares plans comptables — on peut le critiquer par ailleurs sur d'autres points — qui permet de traduire, si je puis dire, au plan micro-économique l'ensemble des flux (c'est la vision réservée aux pré-occupations des entreprises) tout en ayant une démarche structurante pour la comptabilité nationale, puisqu'il permet les agrégations.

Le SYSCOA a repris cette conception structurante.

Il ne faut pas non plus omettre les aspects de vocabulaire : chaque fois que l'on fait une action de pédagogie, la fixité dans le vocabulaire est quelque chose de particulièrement important ; le cadre structurant est un atout considérable sur ce point.

Et n'oublions pas non plus, la structuration de l'éducation. Un plan comptable est structurant, alors qu'un cadre général plus ou moins littéraire peut être, lui, ... déstructurant !

**Éric Delesalle** — Revenons sur la sagesse. J'aimerais avoir votre point de vue sur l'image du « comptable » face à la sagesse. Rappelons que selon le dictionnaire philosophique d'André Conte-Sponville : « la vraie sagesse n'est pas un idéal, c'est un état toujours approximatif, toujours instable. C'est une expérience, c'est un acte. Ce n'est pas un absolu, c'est la façon toujours relative d'inviter le réel qui est le seul absolu en vérité. À chacun d'inventer sa sagesse. » Comment percevez-vous cette sagesse du comptable au sens large du terme ?

**Patrick Viveret** — Quand je suis à cette table ou quand je lis un certain nombre de documents qui viennent de votre association, je répondrais favorablement sur le terrain de la sagesse.

Inversement, il y a une véritable folie ou du moins une pathologie de la quantification dans nos sociétés, et notamment de la quantification monétaire qui n'est due ni aux comptes ni aux comptables, mais si les comptables se font les serviteurs de cette pathologie-là et bien d'une certaine façon ils participent à cette folie. Donc il faut faire le tri dans les différents éléments. Un auteur célèbre avait bien montré à partir de quel moment dans l'histoire des sociétés la quantification, la numérisation pourrait-on dire en termes contemporains, joue un rôle absolument majeur et très nouveau dans l'histoire de l'humanité, parce que traditionnellement c'est la qualité qui prime sur la quantité. La quantification n'est utile que lorsqu'il y a doute ou conflit sur la qualité. Si je vous pose la question : vous avez un enfant il me plaît bien, combien seriez-vous prêt à me le vendre ? Vous n'allez même pas commencer à calculer, la question est obscène. On ne compte pas l'amour de ses proches, on ne compte pas à partir de quel seuil on serait prêt à monnayer le fait que l'air soit irrespirable, etc. Donc il y a quantité d'éléments où la quantification apparaît comme un outil, dès lors que le débat sur la qualité, que ce soit une qualité négative ou une qualité positive sont établies.

La pathologie de nos sociétés fait que le débat sur la qualité est devenu secondaire, la quantification et à l'intérieur de la quantification, la quantification de nature monétaire est devenue prioritaire et le tête à queue ultime, c'est quand par exemple vous avez des concepts tels que la valorisation du bénévolat. Au sens étymologique du terme, le bénévolat n'a jamais voulu dire le fait d'être non salarié et non rémunéré. Le bénévolat, cela indique une orientation de la volonté, vouloir le bien, une volonté bonne. Normalement dans une société qui ne marche pas complètement sur la tête, vouloir le bien devrait avoir de la valeur. C'est plutôt vouloir le mal, le *malévolat* ou une volonté dont l'objet est réduit, le *lucravolat* qui devrait faire la preuve que bien qu'ayant un objet réduit il remplit malgré tout un certain nombre de fonctions utiles pour la collectivité. On est à ce point de renversement qu'on demande maintenant à des gens qui veulent le bien de faire la démonstration que la façon dont il veulent le bien passe par une

valorisation monétaire, et en plus on a l'impression de leur rendre service et d'être extrêmement gentil avec eux quand on leur dit qu'on va valoriser le bénévolat.

On pourrait prendre cinquante exemples. Mais, quant à moi, je suis ravi de trouver des comptables qui sont prêts à poser la question de la sagesse, puisque là nous avons une longue route à faire ensemble. Et comme l'a dit Michel Rocard la comptabilité est un combat quotidien, et si c'est un combat pour la sagesse, alors c'est formidable !

**Miche Tudel** — Sur le thème de la sagesse des comptables, il est évident que je suis convaincu ! Je ne voudrais pas vous convaincre parce que vous êtes convaincus qu'il faut que tous les agents économiques soient aussi empreints de cette sagesse. On peut observer que dans une économie que l'on peut critiquer sans aucune difficulté aujourd'hui, il y a peut-être un certain nombre d'acteurs qui ne respectent pas tout à fait les règles du jeu. Et je considère qu'à ce niveau-là bien sûr, c'est un combat de comptables, mais je crois qu'au niveau du message que nous devons délivrer il faut que toute cette chaîne, si je puis dire, de la sagesse ait la même règle du jeu et le même comportement. Je citerai pêle-mêle les banquiers, les analystes financiers, les responsables de médias, etc. : tout un ensemble d'agents qui aujourd'hui, me semble-t-il, devraient se joindre à nous pour atteindre cette sagesse à laquelle vous appelez.

**Édith Arnoult-Brill** — Pour revenir au secteur des associations, c'est en réalité l'application des règles de droit commun sans discernement qui pose des problèmes. En outre, on sait pertinemment que la transposition pure et simple des outils les plus intelligents fussent-ils ne sont pas forcément adaptés à des démarches de révolution au sens premier du terme, c'est-à-dire de changements, voire d'adaptations pour prendre en compte des réalités nouvelles.

J'ai été très intéressée d'entendre tout à l'heure le président Tudel, sur le besoin en France d'une loi adaptée au secteur non lucratif. Cette proposition de réforme est très importante pour nous, et j'espère qu'elle pourra avoir une suite rapide. Code de commerce, société de capital et impôts commerciaux ne peuvent intelligemment constituer un triple référentiel totalement universel ! Le passage à un « droit propre » est sans doute une solution adaptée aux besoins des associations.

Pour revenir à la notion de transparence de l'information financière, ce qui est essentiel dans une association, c'est que tous les membres, notamment lors des assemblées générales, à travers ce qui est dit sur les comptes, comprennent les logiques stratégiques de l'association en fonction du projet commun.

En ce qui concerne l'exemple de la valorisation du temps des bénévoles, quand on est arrivé au Conseil national de la comptabilité et avant de donner les éléments pour la nouvelle réglementation comptable, je me souviens de la difficulté que nous avons eu du côté des représentants associatifs et du C.N.V.A. pour essayer de faire bouger les mentalités des hauts fonctionnaires de l'État qui étaient là, et de certains professionnels du chiffre, sur l'idée que tant qu'on continuerait à dire que pour valoriser le temps des bénévoles (en tant que temps volontaire désintéressé) on ne trouverait comme outil pertinent que des méthodes comptables qui soient en référence au temps de travail, au cahier de présence du bénévole, et une valorisation des heures données en référence au prix de l'heure travaillée, on n'inventerait rien de nouveau. Et c'est vrai qu'on a eu du mal à faire évoluer cette idée. On a fini par obtenir que dans la nouvelle réglementation comptable, on respecte l'identité du projet, la démarche des acteurs associatifs et on applique les principes : « on dit/on valorise » et « on dit comment on valorise » et on laisse le choix de la méthode de valorisation.

Mais rien qu'obtenir cette petite chose, ce qui paraît être une goutte d'eau dans l'océan, cela nous a quand même demandé un certain nombre d'échanges importants...

Pour conclure, je peux vous indiquer que j'ai vécu une expérience en *live*, comme on dit, dans ma propre organisation associative qui gère une véritable économie propre : j'ai trouvé à mes côtés, quand je suis arrivée, un commissaire aux comptes qui était un vrai pédagogue ; il était quelqu'un capable à la fois d'être rigoureux et sage, comme on le mentionnait tout à l'heure sur l'application des règles, sans rechercher de compromission, ni de complicité, ni de conni-

**DROIT COMPTABLE**

vence avec l'acteur associatif pour mettre en scène les chiffres comme il le souhaitait, mais qui en même temps était capable de faire évoluer la manière d'écrire les choses, dans le sens comptable du terme.

Alors, moi, je dis oui à la comptabilité comme un outil d'anticipation, mais à condition aussi que l'outil comptable prenne en compte toutes ces spécificités qui sont alimentées par une autre manière d'entreprendre collectivement.

Finalement, on n'a pas encore inventé les référentiels qu'il nous faut pour obtenir un outil de transparence qui donne une véritable information sur l'être associatif et sa raison d'être.

**Éric Delesalle** — On peut maintenant donner la parole à la salle. Nous avons le grand plaisir d'accueillir deux témoins qui vont nous présenter leurs expériences du terrain : d'une part Raphaël Gualino, qui représente la Fédération internationale des experts-comptables francophones, en tant que délégué général et François Jay, responsable d'Afrique initiatives.

**François Jay** — Merci de me permettre de présenter rapidement Afrique initiatives, dont Michel Rocard est le président. Nous faisons des prises de participation dans les petites entreprises en Afrique dont le marché de destination est la France. On prend des participations minoritaires pour des montants entre 10 et 100.000 euros. On est donc au-delà des seuils de la micro-entreprise.

J'aimerais revenir quelques instants sur la notion de secteur populaire ; en réalité, cela n'est pas seulement la question de la non-fiscalisation qui le distingue ; il y a aussi souvent la problématique de la non-application du droit du travail, par exemple en terme de travail des enfants. Les O.N.G. eux-mêmes ne sont pas toujours sages sur le terrain — puisqu'on parlait tout à l'heure de la sagesse des acteurs — ils ne respectent pas toujours la règle du jeu et notamment en termes d'efficacité, malgré la difficulté de cette mesure ! Vous disiez qu'il y a à peu près 2,5 millions d'entreprises ici et 800.000 associations. Au Burkina Faso, je crois que le ratio est clairement inverse. Je pense que l'urgence, la nécessité est moins de structurer les associations et les O.N.G. que d'aider les entreprises, en particulier les petites entreprises, à se structurer, à rentrer dans un circuit formel et notamment, non pas sous la contrainte comme on l'a tenté à plusieurs reprises, mais en les y incitant, en leur montrant que grâce à la comptabilité elles vont avoir des instruments d'anticipation, de démonstration auprès de bailleurs de crédit ou auprès d'investisseurs comme nous.

Par ailleurs, par rapport à votre démarche globale en tant qu'association humanitaire, nous sommes très intéressés par vos réalisations et vos projets.

Premièrement, il y a évidemment d'importants besoins de formation à la gestion. À titre illustratif, il y a quelques temps, je suis allé voir au Burkina Faso des gens qui ont mis au point ce qu'ils appellent une « plate-forme universelle », qui est en réalité une micro-activité à base d'un petit groupe électrogène (10 chevaux) et qui va permettre d'alléger la tâche des femmes sur le pilage du mil. Grâce à cette opération, on va générer des « revenus » comme on dit là-bas, mais on va surtout générer d'autres activités, y compris celles qui peuvent être utiles à la collectivité : remonter de l'eau ou avoir des lampes allumées entre 19 h et 24 h. Il y a là un formidable besoin d'alphabétisation des quelques personnes qui vont gérer cette plate-forme, notamment afin que ce soit durable, et que la question de la maintenance soit dûment posée au préalable. Je souhaite aussi insister sur le fait que l'on ne doit réaliser un investissement que si l'on est convaincu que cela va être utile, mais aussi si l'on sait comment on va pouvoir réparer les outils mis en place. C'est notamment pour ces raisons que la culture du don n'est pas un cadre cohérent d'aide au développement pour l'Afrique.

Deuxièmement, je suis persuadé que les bailleurs de fonds internationaux peuvent être intéressés par un suivi de vos actions en terme de conception d'outils d'information et de formation, adaptés aux spécificités décrites.

Troisièmement, c'est le positionnement, par définition original, des acteurs de développement. Ainsi, au niveau d'Afrique initiatives, notre objectif n'est pas que nous gagnions de l'argent mais que les entreprises dans lesquelles nous investissons le fasse. Alors évidemment,



dans l'intervalle, il peut se passer un peu de temps en attendant que finalement tout cela fonctionne et assure la pérennité de notre propre structure.

**Éric Delesalle** — M. Gualino, vous avez eu la gentillesse de permettre à Experts-comptables universels de présenter ses actions aux dernières assises de la Fédération internationale des experts-comptables francophones, organisées à Bamako. À notre tour, nous vous laissons la tâche de présenter la FIDEF.

**Raphaël Gualino** — La FIDEF est une association d'ordres ou d'instituts de professionnels comptables libéraux, qui réunit à l'heure actuelle à peu près 26 pays. Notre objectif essentiel est d'aider ces instituts d'une part d'abord à se constituer de manière structurée, parce que jusqu'à présent il n'existait pas dans tous les pays ; ensuite, entre professionnels, on a essayé de travailler ensemble sur des sujets qui les concerne directement.

À titre de réalisations concrètes en 2002, je peux citer deux actions importantes :

— nous venons de créer une fédération des ordres des experts-comptables des pays de l'Afrique de l'Ouest qui aura pour vocation de travailler dans le sens de l'intégration régionale, et même un premier cas où nous voyons une structure de la société civile vouloir s'associer effectivement à ce souci d'intégration régionale ;

— nous avons également comme préoccupation de renforcer la formation à la fois de nos confrères et des entreprises, pour sortir justement de cette économie populaire, et nous mettons à leur disposition, un enseignement à distance par voie d'internet avec des réseaux locaux qui sont des relais permettant effectivement de faire des conférences plus élargies à ceux qui n'ont pas accès directement à internet.

**Éric Delesalle** — La parole est maintenant à la salle...

**Un participant** — Juste une petite information en matière de P.I.B. Je voudrais rappeler une proposition qui est faite par nos cousins canadiens et que je trouve extraordinaire d'imagerie, il s'agit de distinguer :

— un produit intérieur dur, pour tout ce qui concerne l'écologie et la réponse aux dégâts, comme les catastrophes de type « naufrage de l'Erika » ;

— un produit intérieur doux, pour tout ce qu'on ne compte pas, à savoir le travail des bénévoles, des femmes au foyer, etc.

**Un participant** — Je reviens également du Québec, et ce qui est en plus très intéressant au Québec c'est qu'ils ont été capables de faire le lien entre un collectif extrêmement large de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et ceux qui se penchent sur la question et des indicateurs de richesse et qui réfléchissent à la monnaie, à l'échange.

Ils ont créé un carrefour de savoirs qu'ils ont proposé au ministère des Finances et des élaborations comme le produit intérieur doux, etc. viennent d'un travail aussi entre le collectif de lutte contre la pauvreté et des fonctionnaires du ministère des Finances.

**Un participant** — Je suis expert-comptable et j'exerce au Mali.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, au Mali et d'une manière générale en Afrique, nous aimerions avoir ce genre de problème, c'est-à-dire nous poser la question de savoir comment calculer le P.I.B. dur, ou doux... Mais je vous rassure : on n'a malheureusement pas le temps de se poser ce genre de questions !

D'ailleurs, je suis venu spécialement pour témoigner de tout l'apport des Experts-comptables universels au Mali. On a ainsi une bibliothèque avec plus de 5.000 ouvrages en comptabilité-gestion : c'est la première bibliothèque du pays ! Cela veut dire que des étudiants ont accès à des ouvrages qu'ils ne pourraient sinon pas acquérir.

On a aussi eu, en trois ans, une vingtaine de formation à destination de près de 500 professeurs d'enseignement technique professionnel. Quand on forme des professeurs, c'est des dizaines de milliers et des dizaines de milliers d'étudiants qui sont informés.

## DROIT COMPTABLE

Pour revenir à la philosophie du débat, je pense que ceux qui sont arrivés à un certain niveau de développement peuvent se poser certaines questions, mais là où l'enjeu relève plutôt de la survie comme une question quotidienne, la problématique est différente.

Donc comment faire en sorte qu'on puisse avoir des comptables, des comptables qui permettent aux entreprises de se renforcer ; aux micro-entreprises de se développer ; d'avoir accès au crédit et de lutter efficacement contre la pauvreté ?

La réponse me semble relever d'un mot simple : l'éducation ; et c'est, à nouveau, l'importance du rôle à jouer par une association comme Experts-comptables universels.

Si on veut une réponse plus globale, il y a trois mots à prononcer : il faut des écoles, des centres de santé et un peu plus de développement.

**Un participant** — Juste deux précisions complémentaires à la suite de notre ami :

— À la question de savoir s'il faut un produit intérieur dur, doux et durable : je dois dire que cela me semble être une question concernant plus le Nord que le Sud ;

— il n'en demeure pas moins qu'il existe un problème en matière de chiffrage de la pauvreté. Actuellement, le seuil de pauvreté est formulé sur 2 \$ par jour de revenu par personne, qui est l'indicateur choisi par la Banque mondiale pour mesurer son action de lutte contre la pauvreté.

En réalité, au Burkina-Faso, ce seuil est plutôt de 25 cents de \$. Quant à Paris il serait plutôt de l'ordre de 5 \$ par jour !

Il convient donc de se méfier de l'intelligence de ce style d'indicateurs, qui n'intègre pas plus d'autres éléments moteurs du développement humain (tels que les taux de mortalité en couches, ...).

**Éric Delesalle** — Le temps de la conclusion est venu.

D'abord, nous pouvons remercier très vivement nos conférenciers pour le « brio » et la « passion » de leurs exposés : encore merci pour vos interventions.

Pour synthétiser le débat sur la signification de certaines informations chiffrées, donnons la parole à O.-L. Barenton, confiseur, d'après Auguste Detoef :

« Lemme I. On fait dire à une statistique ce qu'on veut, à une condition : c'est qu'on évite de dire comment elle est faite.

Lemme II. On ne demande comment une statistique est faite que lorsqu'elle prouve autre chose que ce qu'on désire.

D'où théorème. Quand vous désirez qu'une statistique vous renseigne ; cachez soigneusement ce que vous voudriez qu'elle prouve. Car si on le sait, elle le prouvera et, puisqu'elle le prouvera, vous oublierez de demander comment on l'a faite ».

En ce qui concerne les réalisations humanitaires d'Experts-comptables universels, deux idées-forces peuvent être soulignées pour ce dixième anniversaire :

1. D'abord, on a beau chercher, on ne trouve jamais que soi-même...

Tel est le résumé de dix années de vie sur le terrain des Experts-comptables universels.

Nous étions six pour signer les statuts le 10 mai 1992 ; nous sommes actuellement, en mai 2002, plus de 600 membres, en ayant aussi fondé la Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières, sur la base d'une réponse simple à une question élémentaire : Quelle richesse peut-on partager sans s'appauvrir ? La connaissance.

2. Ensuite, lève-toi et marche !

Cela a été un de nos grands mots d'ordre. Partager nos savoirs, faire en sorte que nos savoirs soient appropriés, adapter nos outils techniques aux besoins locaux.

Là aussi, nous avons encore du travail à accomplir, mais indéniablement par les micro-crédits, par nos actions de formation-éducation, par les bibliothèques que nous avons fondées, nous avons commencé un long chemin, en dehors de la voie sans issue de la culture du don.

En ce qui concerne les prochaines actions à venir d'Experts-comptables universels, il faut insister sur l'importance des axes suivants :

- d'une part, l'équipement de bibliothèques comptables et de gestion (avec des ouvrages pédagogiques à jour et des outils informatiques modernes), notamment dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- d'autre part, afin de consolider la gestion locale des bibliothèques, le lancement d'un programme d'aide à la vocation avec des jeunes comptables ;
- enfin, une orientation visant à mettre à la disposition du plus grand nombre les outils modernes comme internet, afin que le potentiel qui en découle ne soit pas réservé à une élite. C'est aussi un formidable moyen de vaincre des « distances » et d'assurer une réelle fraternité dans l'égalité des moyens disponibles, en créant une « toile... humaine ».

Il faut rappeler que depuis 1994, date de lancement du concept des missions « sans frontières », deux types d'opérations ont été réalisées :

- vers l'Afrique francophone : il s'est agi essentiellement d'actions de rencontres, d'études et de recyclage des enseignants des lycées (formations de type G.2, B.E.P., C.A.P., ...)
- vers Madagascar : il s'est agi de missions diverses d'aide à la (re-)structuration économique : organisation de « coopératives agricoles » dans un village, suivi de micro-crédits, etc.

Bien entendu, parallèlement, des actions médico-sociales (notamment destinées à la petite enfance) ont été exercées dans chacune de ces destinations.

Ces actions ont été guidées par les sept principes de base suivants :

- experts-comptables sans frontières, c'est faire intervenir des experts volontaires dans leur compétence propre ;
- il n'y a pas de don d'argent en direct dans les missions ;
- il est souhaité d'agir dans le cadre de partenariats locaux, mais avec le souci impératif de la rigueur et de l'efficacité ;
- il est absolument nécessaire que les missions relèvent du domaine du « concret » ;
- des aides à des O.N.G. locales sont à opérer chaque fois qu'il s'agit d'œuvrer dans le cadre du projet associatif ;
- le conseil d'administration de l'association (avec des travaux préparés par les commissions *ad hoc*) est le seul organe, par délégation de l'assemblée générale des membres, à décider des projets retenus ; une reddition de compte (pas uniquement financière...) doit être donnée fidèlement à tous les membres de l'association, dans le cadre d'une réelle « gouvernance associative » ;
- les experts volontaires doivent être unis dans le cadre du projet associatif défini autour de la charte de l'association.

Depuis mai 1992, l'association Experts-comptables universels a toujours souhaité avoir ses « coups » de cœur et peut, à sa dimension, aider des cas déterminés à relever une situation difficile, notamment au niveau médical ou social.

À l'unanimité, les responsables de l'association (partis ou non en mission), les experts volontaires (administrateurs ou non), les membres (présents aux assemblées générales annuelles) ont toujours confirmé le volet, certes « classique » (en terme d'aide humanitaire), mais telle-



**DROIT COMPTABLE**

ment indispensable pour les personnes ainsi aidées. Bien entendu, il faut savoir raison garder, et limiter les ambitions aux moyens dont dispose l'association. Au cours des prochains mois, les associations membres de la Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières vont instituer des « journées de l'espoir », sous forme de journées de rencontres et d'échanges comptables (à destination essentiellement des enseignants des lycées et des collèges), dans plusieurs pays africains, de manière concomitante, afin de conjuguer la notion de « francophonie financière et comptable » avec la « fraternité du monde des comptables ».

Eh bien, je vous donne rendez-vous au prochain carrefour : celui de la rencontre du dynamisme et de l'imagination de la « passion du cœur » des Experts-comptables universels sans frontières (\*) !

(\*) Pour suivre les actions de l'association, v. le site internet de l'association : [www.ecsf.net](http://www.ecsf.net).

# Petites affiches

Le Quotidien Juridique

## ■ RECEVEZ...

chez vous :

### ► 5 FOIS PAR SEMAINE

- la doctrine, les notes et les chroniques rédigées par des universitaires de renom et les meilleurs praticiens du droit,
- l'actualité professionnelle et législative,
- les informations légales pour suivre la vie juridique des sociétés,
- les numéros spéciaux font régulièrement le point sur une question d'actualité ou un débat juridique,
- les dossiers de l'Europe pour comprendre les grands débats de la construction européenne.

## ■ CONSULTEZ...

en ligne :

### ► LES ARCHIVES DE LA RÉDACTION

- pour mener vos recherches directement en ligne, sur un fonds documentaire réactualisé en permanence.
- le journal du jour
- l'original du cahier d'annonces légales et suivez directement la vie des sociétés.
- les 10 dernières parutions,
- les numéros spéciaux,
- les dossiers de l'Europe,
- les hors-série.

[www.petites-affiches.com](http://www.petites-affiches.com)

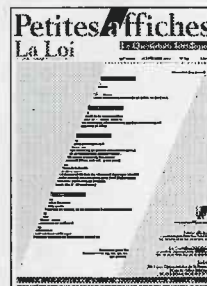
## ■ RECHERCHER...

trouvez, stockez et imprimez !

### ► LE CÉDÉROM ANNUEL

#### COMPREND :

- toute la jurisprudence du Quotidien Juridique depuis 1994
- un mode de recherche «full-text» et une ergonomie soignée offrent un accès facile et une exploitation pratique des informations publiées.



**Petites affiches**  
LES JOURNAUX JUDICIAIRES ASSOCIÉS

SERVICE DIFFUSION 2, RUE MONTESQUIEU 75041 PARIS CEDEX 01  
TÉL.: 01 42 61 88 00 - FAX : 01 42 92 03 91  
Email : [diffusion@petites-affiches.com](mailto:diffusion@petites-affiches.com)